

Réception au contrôle de légalité le 26/04/2017 à 10:29:34

Référence technique : 008-240800862-20170412-C_19_04_17_1-DE

N° C-19-04/17-1

communauté de communes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 avril 2017
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNaises

Date de convocation des délégués : 06/04/2017Présents : 73Représentés : 7Absents : 38

Conseillers en exercice : 111

Présents : 73

Absents : 38

Dont représentés : 7

Ayant voté pour : 77

Ayant voté contre : 01

Abstentions : / 2

Ne prenant pas part au vote : /

OBJET :

*Transfert de la compétence
documents d'urbanisme :
convention avec les communes en
cours d'élaboration de carte
communale ou de révision de Plan
Local d'urbanisme*

Délibération :

*Annule et remplace la délibération
n°C-19-04-17*

A la majorité

Publié le : 25/04/2017

L'an deux mille dix-sept,
Le Mercredi 12 avril 2017 à 20 heures 15

Légalement convoqué le 06/04/2017, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni dans la salle des fêtes d'Attigny, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Marcel LETISSIER ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN : B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), O. VILLET (CHESNOIS AUBONCOURT), A. LAMORLETTE (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), M. PAQUET (NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MONCLIN), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), F. MOREAU (WIGNICOURT).

Absent(s) : L. VUIBERT (FAISSAULT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), J. LOPEZ (WAGNON),

Excusé(s) : L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN pouvoir à E. GEHIN), J. MONTEIL (SERY), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL pouvoir à C. DELBEE), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), J. MAUROY (WASIGNY),

SECTEUR DE TOURTERON : M. LETISSIER (ECORDAL), J.-M. THIRY (GUINCOURT), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), C. PIERRARD (LA SABOTTERIE), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE),

Excusé(s) : P. IWANCZUK (JONVAL), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN : J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), C. VICET (FRAILLICOURT), G. DUANT (GIVRON), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

Absent(s) : A. MASSEAU (DOUMELY-BEGNY), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS),

Excusé(s) : M. MANCEAUX (DRAIZE), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT pouvoir à Y. BREDI),

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE : B. LE CORRE (BOULZICOURT), JP. VALET (BOULZICOURT), D. THOMAS (MONDIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), A. FINOT (suppléant SAINT-MARCEAU), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), J. PELTIER (YVERNAUMONT), F. PONSART (suppléant GUIGNICOURT SUR VENCE)

Absent(s) : H. GABET (EVIGNY),

Excusé(s) : P. MAUROY (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE pouvoir à D. THOMAS), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL pouvoir à J.-L. PETRE), N. POIRET (WARNECOURT pouvoir à M. MARTEAUX),

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE : C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J.-P. DUFRENNE (suppléant RAILLICOURT), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), C. MATHIEU (SIGNY L'ABBAYE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

Absent(s): M. BOUQUET (BARBAISE), E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), F. GARCIA (JANDUN), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), E. MACHAUX (MARANWEZ),

Excusé(s): D. COLAS (LALOBBE pouvoir à J.-P. DOSIERE),

SECTEUR D'OMONT : V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), B.PEROTIN (suppléant LA HORGNE), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.-L. PETRE (SINGLY), J.-P. DEYMAS (TOULIGNY), T. MERCIER (VENDRESSE)

Absent(s): P. NIHOTTE (BAALONS), S. GOBIN (POIX-TERRON),

Excusé(s) : J.P. TAYOT (VENDRESSE)

SECTEUR D'ATTIGNY : C PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), E. DUGENIE (ATTIGNY), J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE), G. DECLoux (COULOMMES ET MARQUENY), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), J.-L. GUERIN (SAINTE VAUBOURG), G. D'ACHON (suppléant SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), J. FRANKART (SEMUY), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE), M.F. KUBIAK (VONCQ).

Excusé(s): M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES),

- Vu les articles 5211-5, L5211-16 et 17 du CGCT
- Vu le code de l'urbanisme

Considérant qu'il y a une erreur de date sur la délibération n° C-19-04/17, il convient de l'annuler et la remplacer par celle-ci.

Le transfert de la compétence « documents d'urbanisme et élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal » devrait nous être confirmé par la Préfecture car à notre connaissance 6 Conseils Municipaux ont délibéré contre (Jandun, Omont, Puiseux, Poix Terron, Villers le Tourneur et Villers sur le Mont) et il fallait au moins 25% des 94 communes soit 24 pour s'y opposer.

Considérant que, le Code de l'Urbanisme ouvre la possibilité à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale de décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant le 27 mars 2017.

Considérant que 6 Communes sont concernées, 4 pour la poursuite de l'élaboration de leur carte communale (Baâlons, Neuvizy, Novion Porcien et La Romagne) et 2 pour la poursuite de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (Ecordal et Guignicourt sur Vence).

Le Conseil décide à la majorité (1 contre, 2 abstentions) d'acter la reprise de ces procédures en engageant avec ces communes une convention selon les modalités suivantes :

- Reprise de la gouvernance existante (commission de pilotage), invitation aux réunions et préparation des actes et délibérations en partenariat avec le maire, prise de délibération préalable du Conseil Municipal avant le vote au Conseil de Communauté pour validation.
- Prise en charge des frais restants d'élaboration et de procédure par la Communauté de Communes avec participation de la Commune à hauteur de 50% de ces frais déduction faite des subventions restantes à percevoir.

Le Président est autorisé à signer ces conventions.

Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT



P/O N. BOURGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 septembre 2017
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES

Date de convocation des délégués :

Présents : 81

Représentés : 10

Absents : 20

Conseillers en exercice : 111

Présents : 81

Absents : 20

Dont représentés : 10

Ayant voté pour : 90

Ayant voté contre : 0

Abstentions : 1

Ne prenant pas part au vote :

OBJET :

*Mise en conformité des statuts de la
Communauté de Communes avec
prise de compétences au 01/01/2018*

Délibération :

Publié le : 15/09/2017

A la majorité

L'an deux mille dix-sept,

Le **Jeudi 14 septembre 2017 à 20 heures 15**

Légalement convoqué le 05/09/2017, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni dans la salle des polyvalente de Signy-L'Abbaye, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Gilles DUANT ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN : B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), O. VILLET (CHESNOIS AUBONCOURT), J.-P. BOCQUILLON (suppléant FAISSAULT), P. GOGLINS (suppléant FAUX), J.-M. CANNEAUX (suppléant GRANDCHAMP), J. MONPETIT (suppléant JUSTINE HERBIGNY), A. LAMORLETTE (LUCQUY), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), M. PAQUET (NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MONCLIN), F. NAUDIN (suppléant SERY), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL) J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. MAUROY (WASIGNY), F. MOREAU (WIGNICOURT).

Absent(s) : J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT),

Excusé(s) : O. LAMBERT (HAGNICOURT), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY pouvoir à J. MAUROY), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN pouvoir à E. GEHIN), J. LOPEZ (WAGONN),

SECTEUR DE TOURTERON : M. LETISSIER (ECORDAL), P. IWANCZUK (JONVAL), A.M. TUOT (LAMETZ), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON). J-L SAUCE (suppléant, MARQUIGNY), B. MAIRIEN (NEUVILLE-DAY).

Absent(s) : J.-M. THIRY (GUINCOURT),

Excusé(s) : C. PIERRARD (LA SABOTTERIE pouvoir A-m. TUOT).

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN : J. MALCORPS (CHAPPES), P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), A. MASSEAU (DOUMELY-BEGNY), G. DUANT (GIVRON), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

Absent(s) : M. MANEAUX (DRAIZE), S. FLEURY (ROCQUIGNY), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS),

Excusé(s) : G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN pouvoir à Ph. LANEAU), C. VICET (FRAILLICOURT pouvoir à J. MALCORPS),

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE : P. MAUROY (BOULZICOURT), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE) ; D. THOMAS (MONDIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), D. JEAN-BAPTISTE (SAINT-MARCEAU), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL), J. PELTIER (YVERNAUMONT), B. LE CORRE (BOULZICOURT).

Absent(s) : H. GABET (EVIGNY).

Excusé(s) : JP. VALET (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), N. POIRET (WARNECOURT pouvoir à J-F. MARTEAUX).

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE : E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), F. GARCIA (JANDUN), D. COLAS (LALOBBE), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J. VINCENT (RAILLICOURT), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), C. MATHIEU (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

Absent(s): M. BOUQUET (BARBAISE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE).

Excusé(s): C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE pouvoir à J-M. BEURET), E. MACHAUX (MARANWEZ, pouvoir à B. BLAIMONT).

SECTEUR D'OMONT : R. CHARBONNEAUX (suppléant, BAALONS), V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.-L. PETRE (SINGLY), T. MERCIER (VENDRESSE).

Absent(s): Ph. REMIS (LA HORGNE), S. GOBIN (POIX-TERRON), J.-P. DEYMAS (TOULIGNY).

Excusé(s) : J.P. TAYOT (VENDRESSE).

SECTEUR D'ATTIGNY : C PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), E. DUGENIE (ATTIGNY), J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE), G. DECLoux (COULOMMES ET MARQUENY), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), J.-L. GUERIN (SAINTE VAUBOURG), G. D'ACHON (suppléant SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE),

Excusé(s): J. FRANKART (SEMUY pouvoir à G. D'ACHON), M.F. KUBIAK (VONCQ pouvoir à N. BOURGEOIS).

Absent(s) : G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES).

Le Président expose à l'assemblée que cette délibération concerne :

- le toilettage des statuts de la Communauté de Communes afin de mettre les compétences en conformité avec les dispositions de la Loi du 7 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe),
- la prise de la compétence équipements sportifs structurants pour notamment le maintien de la DGF bonifiée.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/46 portant constatation de mise en conformité des compétences, de modifications statutaires et fixant les statuts de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, à compter du 01/01/2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L 5214-16 et L 5214-23-1,

Vu le projet de statuts modifié, avec avis favorable unanime des commissions de secteur et du Bureau.

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) de :

1) **MODIFIER l'article 3 de nos statuts, relatif aux compétences :**

➤ Avec la mise en conformité des compétences obligatoires à la loi NOTRe:

- aménagement de l'espace complété par la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale transférée depuis le 27 mars 2017,
- développement économique avec le transfert des parties de compétence immobilier d'entreprises et équipements touristiques structurants en compétences supplémentaires,
- aires d'accueil des gens du voyage complété par « et des terrains familiaux locatifs »,
- transfert de la compétence collecte et traitement des déchets, de la compétence optionnelle en compétence obligatoire
- intégration obligatoire de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

- le maintien en compétences optionnelles de l'assainissement (en intégrant le volet assainissement collectif),
 - l'intégration en compétences supplémentaires et facultatives des équipements sportifs structurants limités aux 4 gymnases ou COSEC à Attigny, Chaumont-Porcien, Poix-Terron et Signy l'Abbaye (notamment afin de maintenir le bénéfice de la DGF bonifiée pour notre Communauté de Communes).
- 2) ADOPTER les statuts modifiés de notre Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.
 - 3) CONSULTER les 94 communes membres à notre intercommunalité sur ces statuts modifiés :
 - ➔ En rappelant que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.
 - ➔ En approuvant le rapport de présentation des modalités de gestion proposées (annexé) à transmettre aux communes pour leur délibération.
 - 4) AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment saisir la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

**Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT**



ARRETE N° 2020-A-1.5 / 007

PUBLIE LE : 03/02/2020

**OBJET : PRESCRIPION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE CARTE COMMUNALE DE
NOVION-PORCIEN**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'environnement
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 163-4
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Novion-Porcien en date du 28/12/2015 prescrivant l'élaboration de la carte communale,
- Vu la Délibération du Conseil de Communauté du 12/04/2017 N°C-19-04/17-1 sur le transfert de la compétence documents d'urbanisme : convention avec les communes en cours d'élaboration de carte communale ou de révision de Plan Local d'urbanisme
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 11/04/2017, pour la poursuite de la démarche engagée sur la réalisation d'un document d'urbanisme à Novion-Porcien par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,
- Vu l'ordonnance en date du 15/01/2020 de M. le Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant M. Gilles Grulet en qualité de commissaire-enquêteur,
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête,
- Vu le budget.

Le Président ARRETE :

Article 1 : OBJET, SIEGE, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE

Objet : Il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08).

Siège : La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique, a fixé le siège de l'enquête publique à la Mairie de Novion-Porcien, 1 place de la Mairie, 08270 Novion-Porcien.

Date et durée : L'enquête publique se déroulera du 02 mars 2020 au 04 avril 2020, soit une durée de 34 jours consécutifs.

Article 2 : DECISION DE L'AUTORITE COMPETENTE AU TERME DE L'ENQUETE

Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le Conseil de Communauté en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet d'élaboration de la carte communale de Novion-Porcien.

Article 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Gilles Grulet, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 4 : MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de projet de carte communale, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Novion-Porcien pendant 34 jours consécutifs.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet d'élaboration de la carte communale, qui sera consultable :

- sous « forme papier », aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie les lundis, jeudis, vendredis de 15h30 à 17h30 et les mardis de 15h30 à 18h.
- sous forme numérique, sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cretespreardennaises.fr

Des informations pourront être demandées à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises auprès de Madame Adeline Doyen.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 5 : OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne pourra adresser ses observations ou propositions écrites au commissaire-enquêteur :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture) ;
- sous forme de pièce écrite, déposée à la mairie ou insérée dans le registre après mention de son dépôt sur celui-ci ;
- par voie postale, à l'adresse :
 - *M. le commissaire enquêteur - Carte Communale – Mairie – 1 rue de la Mairie - 08270 Novion-Porcien*
- par voie de messagerie électronique, à l'adresse : adeline.doyen@lescrettes.fr. Ces observations adressées par voie numérique seront insérées dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête ;
- pendant les permanences du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Novion-Porcien, les :

- Mardi 03/03/2020 de 14 h à 18 h.
- Vendredi 20/03/2020 de 15 h à 19 h.
- Samedi 04/04/2020 de 8 h à 12 h.

Article 6 : REMISE DU RAPPORT D'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (Rue de la prairie 08 430 Poix-Terron), le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département des Ardennes, à M. le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne et au maire de Novion-Porcien.

Article 7 : CONSULTATION DU RAPPORT D'ENQUETE PAR LE PUBLIC

Au terme de ce délai, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Novion-Porcien aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi sur le site de la Internet de la Communauté de Communes.

Article 8 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES SE RAPPORTANT A L'OBJET DE L'ENQUETE

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, et notamment dans le rapport de présentation.

Ces informations peuvent être consultées sur le site internet de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et à la mairie de Novion-Porcien.

Article 9 : MESURES DE PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la mairie, au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Article 11 : TRANSMISSION

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet,
- M. le Commissaire Enquêteur,
- Mme le Maire de Novion-Porcien.

Acte rendu exécutoire

(Après transmission en Sous Préfecture de Rethel)

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT**



Bernard BLAIMONT

BERNARD BLAIMONT
2020.02.07 10:32:57 +0100
Ref:20200207_102202_1-1-O
Signature numérique
le Président

ARRETE N° 2020 – A – 1.5 / 013

PUBLIE LE : 18/03/2020

OBJET : SUSPENSION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CARTE COMMUNALE DE NOVION-PORCIEN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'environnement,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 163-4,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Novion-Porcien en date du 28/12/2015 prescrivant l'élaboration de la carte communale,
- Vu la Délibération du Conseil de Communauté du 12/04/2017 N°C-19-04/17-1 sur le transfert de la compétence documents d'urbanisme : convention avec les communes en cours d'élaboration de carte communale ou de révision de Plan Local d'urbanisme,
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 11/04/2017, pour la poursuite de la démarche engagée sur la réalisation d'un document d'urbanisme à Novion-Porcien par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,
- Vu l'ordonnance en date du 15/01/2020 de M. le Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant M. Gilles Grulet en qualité de commissaire-enquêteur,
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête,
- Vu le Décret no 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Le Président arrête :

Article 1 : Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en l'application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08) prévue initialement du 02 mars 2020 au 04 avril 2020 pour une durée de 34 jours est suspendue à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Son déroulement reprendra pour une durée satisfaisant aux conditions initialement prévues soit 18 jours (34 jours déduction faite des 16 jours déjà effectués) lorsque les mesures de réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 seront levées. Les modalités de cette reprise seront définies dans un arrêté pris par le Président de la Communauté de Communes.

Article 3 : Les dispositions prises par le présent arrêté seront affichées à la Mairie de Novion-Porcien, au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet,
- M. le Commissaire Enquêteur,
- Le Maire de Novion-Porcien.

Acte rendu exécutoire
(Après transmission en Sous Préfecture de Rethel)

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT**



Bernard BLAIMONT

BERNARD BLAIMONT
2020.03.18 09:56:22 +0100
Ref:20200318_094002_1-1-O
Signature numérique
le Président

ARRETE N° 2020-A-1.5/021

PUBLIE LE : 29/05/2020

**OBJET : REPRISE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE CARTE COMMUNALE DE NOVION-PORCIEN**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'environnement
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 163-4
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Novion-Porcien en date du 28/12/2015 prescrivant l'élaboration de la carte communale,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12/04/2017 N°C-19-04/17-1 sur le transfert de la compétence documents d'urbanisme : convention avec les communes en cours d'élaboration de carte communale ou de révision de Plan Local d'urbanisme
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/04/2017, pour la poursuite de la démarche engagée sur la réalisation d'un document d'urbanisme à Novion-Porcien par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,
- Vu l'ordonnance en date du 15/01/2020 de M. le Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant M. Gilles Grulet en qualité de commissaire-enquêteur,
- Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises n° 2020-1.5/007 du 3 février 2020 de prescripton de l'enquete publique relative au projet de carte communale de Novion-Porcien,
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête,
- Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19,
- Vu la loi d'urgence n° 2020-290 du 23/03/20 prise pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25/03/20 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,
- Vu d'ordonnance n° 2020-427 du 15/04/20 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu la loi n°2020-546 du 11/05/20 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
- Vu l'ordonnance n°2020-560 du 13/05/20 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,
- Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises n° 2020-1.5/013 du 18 mars 2020 relatif à la suspension de l'enquête publique relative au projet de carte communale de Novion-Porcien,

Le Président ARRETE :

**Article 1 : SUSPENSION D'UNE PREMIERE PHASE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET
REPRISE DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en l'application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08) prévue initialement du 02 mars 2020 au 04 avril 2020 pour une durée de 34 jours a été suspendue le 17 mars.

Lors de cette première phase, une première permanence du commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, M. Gilles GRULET,

retraité de la fonction publique, s'est tenue en mairie de Novion-Porcien le 03 mars 2020 de 14h à 18h.

Le public a pu également adresser ses observations ou propositions écrites au commissaire-enquêteur selon les modalités définies dans l'arrêté du Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises n° 2020-1.5/007 du 3 février 2020 de prescripton de l'enquete publique relative au projet de carte communale de Novion-Porcien.

Le présent arrêté annule et remplace cet arrêté initial ainsi que l'arrêté n° 2020-1.5/013 du 18 mars 2020 de suspension de l'enquête publique relative au projet de carte communale de Novion-Porcien.

Il définit les conditions de reprise de l'enquête publique.

Article 2 : OBJET, SIEGE, DATE ET DUREE DE LA SECONDE PHASE DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une seconde phase de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08).

Siège: La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique, a fixé le siège de l'enquête publique à la Mairie de Novion-Porcien, 1 place de la Mairie, 08270 Novion-Porcien.

Date et durée : La seconde phase de l'enquête publique se déroulera du 19 juin 2020 au 6 juillet 2020, soit une durée de 18 jours consécutifs (16 jours ayant déjà été effectués lors de la 1ère phase).

Article 3 : DECISION DE L'AUTORITE COMPETENTE AU TERME DE L'ENQUETE

Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le Conseil de Communauté en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet d'élaboration de la carte communale de Novion- Porcien.

Article 4 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Gilles Gulet, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 5 : PROTOCOLE DETAILLE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

La reprise de l'enquête publique satisfera au protocole détaillé de l'accueil du public suivant :

- les files d'attentes seront organisées au RDC de la mairie. Un accueil du public sera effectué par la secrétaire de la mairie ou un élu qui veilleront à ce que le public porte un masque. Si ce n'est pas le cas, la secrétaire de mairie ou l'élu en mettront un à disposition. Des chaises seront disposées de manière à respecter les mesures de distanciation,
- l'enquête publique se déroulera dans une salle située au 1^{er} étage de la mairie. Cette pièce est dotée de fenêtres permettant une aération à intervalles réguliers,
- cette pièce sera dotée d'un bureau et de chaises dont la disposition permettra de respecter les mesures de distanciation réglementaires entre les personnes,
- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la mairie et dans la pièce dévolue aux permanences. La secrétaire de mairie ou l'élu présent veilleront à ce qu'il soit utilisé dès l'entrée dans la mairie et avant toute manipulation du dossier d'enquête publique,
- la pièce sera aérée et les éléments de contact (bureau, chaise, poignée de porte) seront désinfectés après chaque consultation du dossier d'enquête publique,
- les requêtes reçues en mairie seront transmises de préférence par voie dématérialisée à la Communauté de Communes qui fera suivre au commissaire enquêteur, la version papier sera conservée dans le registre.

Ces dispositions concernent aussi bien les permanences tenues par le commissaire enquêteur que la consultation libre du dossier d'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie.

Article 6 : MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de projet de carte communale, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Novion-Porcien pendant les 18 jours consécutifs restant.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet d'élaboration de la carte communale, qui sera consultable :

- sous « forme papier », aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie les lundis, jeudis, vendredis de 15h30 à 17h30 et les mardis de 15h30 à 18h.
La consultation devra se faire dans le respect du protocole indiqué dans l'article 3 de cet arrêté,
- sous forme numérique, sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cretespreardennaises.fr

Des informations pourront être demandées à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises auprès de Madame Adeline Doyen.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 7 : OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne pourra adresser ses observations ou propositions écrites au commissaire-enquêteur :

ARRETE N° 2020-A-1.5/021

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture) ;
- sous forme de pièce écrite, déposée à la mairie ou insérée dans le registre après mention de son dépôt sur celui-ci ;
- par voie postale, à l'adresse :
 - *M. le commissaire enquêteur - Carte Communale – Mairie – 1 rue de la Mairie - 08270 Novion-Porcien*
- par voie de messagerie électronique, à l'adresse : adeline.doyen@lescrettes.fr. Ces observations adressées par voie numérique seront insérées dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête ;
- pendant les permanences du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Novion-Porcien, les :

- Lundi 22/06/2020 de 15 h à 18h.
- Lundi 6/07/2020 de 16h à 19h.

Le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone sur rendez-vous le :

- Jeudi 25/06/20 de 9h à 12h au 03.24.38.72.91 à raison d'un entretien téléphonique toutes les 30 mn (l'entretien sera limité pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer).

Lors de cette permanence téléphonique, le commissaire enquêteur pourra recueillir les observations selon par procédure de l'observation orale.

La prise de RDV s'effectuera auprès de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises du 5 juin 2020 au 22 juin 2020 au numéro de téléphone suivant : 03.24.35.22.22.

Article 8 : REMISE DU RAPPORT D'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (Rue de la prairie 08 430 Poix-Terron), le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département des Ardennes, à M. le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne et au maire de Novion-Porcien.

Article 9 : CONSULTATION DU RAPPORT D'ENQUETE PAR LE PUBLIC

Au terme de ce délai, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Novion-Porcien aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi sur le site de la Internet de la Communauté de Communes.

Article 10 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES SE RAPPORTANT A L'OBJET DE L'ENQUETE

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, et notamment dans le rapport de présentation.

Ces informations peuvent être consultées sur le site internet de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et à la mairie de Novion-Porcien.

Article 11 : MESURES DE PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la mairie, au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Article 12 : TRANSMISSION

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Rethel,
- M. le Commissaire Enquêteur,
- Mme le Maire de Novion-Porcien.

Acte rendu exécutoire
(Après transmission en Sous Préfecture de Rethel)

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT

Bernard BLAIMONT

BERNARD BLAIMONT
2020.05.29 14:51:34 +0200
Ref:20200529_144601_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNONCES ADMINISTRATIVES
Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté communautaire n° 2020-A-1.5.007 du 3 février 2020, le président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune de Novion-Porcien. Au terme de cette enquête, le conseil de communauté approuvera la carte communale par délibération et le Préfet par arrêté préfectoral.

A cet effet, M. Gilles GRULET, retraité de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Novion-Porcien, du 2 mars 2020 au 4 avril 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable en Mairie de Novion-Porcien et sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.cretespreardennaises.fr.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées :

- Par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse : M. le commissaire enquêteur - Carte communale de Novion-Porcien - Mairie - 1, rue de la Mairie - 08270 Novion-Porcien ;

- Par voie électronique, à l'adresse : adelina.doyen@lescretes.fr.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

- Mardi 03/03/2020 de 14h à 18h ;

- Vendredi 20/03/2020 de 15h à 19h ;

- Samedi 04/04/2020 de 8h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Novion-Porcien aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le Conseil de Communauté en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet d'élaboration de la carte communale de Novion-Porcien.

Le Président,
B. BLAINVONT

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés
Dissolutions/Liquidations/Cessions

L'assemblée générale réunie le 31 juin 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, de l'EURL Centre équestre de lorge au capital de 500 Euros, siège : 25, rue du Château - 08240 Buzancy - 783.944.352, décharge Monsieur Ladrin Yannick de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitte de sa gestion et constate la clôture de la liquidation à compter du jour de la présente assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sedan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

GUY HOQUET

A VENDRE MAISON PLAIN PIED DANS UN SECTEUR RECHERCHÉ !

Ce joli pavillon très récent est composé d'un grand salon/étude d'environ 43 m² avec cuisine aménagée équipée, 3 chambres, une suite d'eau, toilette, buanderie. La maison est composée d'un jardin clos bien exposé. Une école primaire se trouve à moins de 10 minutes de la maison : l'école Primaire René Dumesnil. Pour la saison froide, vous pourrez compter sur un poêle à bois ainsi qu'un des convecteurs. DPE : D. N'hésitez pas à prendre contact avec votre agence Guy Hoquet pour une première visite. Réf : 2558.

162.000 €
3, rue du Dagué - 08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 33 00 50

Immobilier
CHAMPAGNE-ARDENNES

VENTES APPT. STUDIO/TYPE 1

51 Châlons-en-Champagne 49 000 €



A VENDRE FI HYPER-CENTRE idéal 1^{er} achat, investisseurs ou n°1 BNS. 3^e étage, sans vis à vis, calme, ensoleillé. Pas de travaux à prévoir. Etat proche du neuf. Logement basse consommation classe énergie C, très bien isolé, plain sud. Cuisine équipée vendu avec électro... 6 fenêtres. Charges copro très faibles - 4 € par mois. Etat loué 340 € hors charge, vendu libre.
AGENCES S'ABSTENIR.
Tél. 05.81.40.19.18

51 Reims 04 000 €



SEAU FI, 37m², spacieux dans résidence, ensoleillé, calme, refait à neuf, avec pièce de parking sécurisée + cellier. 3^e étage avec ascenseur, expo. sud-est / ouest, bien isolé, logement basse consommation. Vue dégagée, chauffage et eau chaude collectifs, idéal retraité, étudiant, investisseur. Classe énergie D.
AGENCES S'ABSTENIR ABSOLUMENT, merci. Tél. 06.81.40.19.18

LOCATIONS APPT. TYPE 2

05 Reims 400 €
A LOUER T2 de 37m², 2 pièces, rez de chaussée, entièrement rénové du centre de Reims, proche des commerces. Loyé de 400€ + 60€ de charges mensuelles, comprenant le chauffage et l'eau. Classe énergie C. Tél. 05.08.37.44.79

LOCATIONS MAISONS

03 Poin-Terron 770 €



Une MAISON individuelle entièrement rénovée, 11 pièces, terrain + chaudière, chauffage électrique à bois 3 ch, 1 douche + lavabo, 1 SDB ent. carrelée avec baignoire - meuble double vasque, WC, 1 caféier, 1 cuisine aménagée, 1 grand salon-SALA. Classe énergie D.
Tél. 06.07.09.91.41 ou 03.24.35.62.82

Villégiatures

LOCATION



05 Vendée - St Jean de Monts - LOUE MOBIL HOME dans camping 5*, 600m² plage et tous commerces, agréé vacanc. à partir de 196€. Tél. 06.07.09.32.37



05 Bessan - LOUE MOBILHOME 6 pers. ou domaine Sainte-Victoire, ds camping familial, proche Cap D'Agde. Espace aquatique, restaurant + animations. Tarif juillet 672€ (sem. tarif août 924 € / sem., tarif hors saison 284 € /sem.).
Tél. 04.67.77.53.68
www.domainesditevizieme.com



05 Reims - Menton - LOUE APPART T1 standing, bord de mer, vue exceptionnelle, proche commerces, balcon.
Tél. 06.07.95.43.37



LOUE GITE 15 PERSONNES AUTREPOURT, face au port et proche tour commerce. 10 chambres, 10 salles de bain, cour privée, stationnement gratuit 150m². Nombreuses activités. 700€ une nuit, 1.200€ 2 nuits.
Tél. 06.07.09.51.44
www.villagesditerresselelereport.com



80 3 kms BAIE DE SOMME, LOUE GITE DANS UN CHATEAU Parc entouré d'un bois. 5 chambres, 5 SDB, grande cuisine, salle / salon. Pour 10 personnes. Week-end 690€. Boite prestation. www.chateaudesommesboulbert.fr
Tél. 06.07.09.51.44



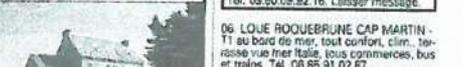
22 PLEUBIAN BRETAGNE bord de mer près de Paimpol et de Perros Guirec. Location plain pied 2 / 4 pers. - 1te terrasse de 200 à 400€ selon période, parking, cour, place voiture, baignade, pêche à pied part. Tél. 02.99.55.61.74 ou 06.27.23.35.50



80 MERS LES BAINS - LOUE F2 FACE MER. 1 chbr, 1 séjour, 1 SDB, sac. banc, balcon, 2 confort. Dans STATION BELLE. EPOQUE AVEC TOUS COMMERCES, resto, plage. Sem 450€, Jul / août sem. 650€. Lits faits à l'arrivée.
www.merlesbains.com
Tél. 06.07.09.51.44



SAINTE RAPHAEL - A LOUER A LA SEMAINE STUDIO 4 personnes, tout confort, tous commerces, mer à 500 m, piscine extérieure dans l'immeuble. De février à juin + septembre. Entre 300€ et 600€ selon période.
Tél. 06.67.32.44.77



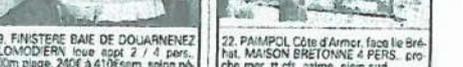
83 ST RAPHAEL QUARTIER RESIDENTIEL ET CALME, joli studio situé au 1^{er} étage, 5 mn de la mer, jardin privé, 2 chbr. Très agréable. 250€ le sem. sans lav. 350€ le sem. hors saison, dégraisé en long séjour. 420€ le sem. juillet / août.
Tél. 09.50.09.92.16. L'usage message.



06 LOUE ROQUEBRUNE CAP MARTIN - T1 au bord de mer, tout confort, clim., terrasse vue mer Italie, tous commerces, bus et trains. Tél. 06.95.91.02.67



DE ANTIRES STUDIO 40m², TRE, 1344 couple, proche gare, 50 m de la mer, centre ville climatisé, tout confort, balcon vue mer. 6^e étage avec ascenseur, parking privé, 350 € la semaine hors saison, dégraisé en long séjour. 590 € la semaine en juillet et en août. Tél. 06.30.28.47.58



29 FINISTERE BAIE DE DOUARNEZ FLOMODERN loué sept 2 / 4 pers., 400m² plage, 200€ à 410€/sem. selon période, chèque vac. accepté.
Tél. 02.98.93.43.63 ou 06.12.37.67.02



22 PAIMPOL Côte d'Armor, face à la Bréhat, MAISON BRETONNE 4 PERS., proche mer, 1 ch. carrelée, plain sur. Location de mai à octobre.
Tél. 06.45.63.65.35 ou 02.35.91.55.27

51 Reims LOUONS REIMS, quartier calme MAISON 13.55m², garage, cave / buanderie, appoint, conviendrait de préférence à couple ou personne seule pré-retraitée. Classe énergie D. Loyé 690€.
Tél. 03.29.02.50.29

FORÊTS ET AGRICULTURE

A VENDRE ARDENNES FORÊT FEUILLUE

Belleville et Chatillon/Bar
60 hectares
Dossiers sur demande

FOREA CONTACT

06 45 30 64 46



Recherche pour clients investisseurs et exploitants

VIGNES TERRES FORÊTS
Libres ou loués

AGENCIEMENT TRANSACTIONS
G. BISTER
TERRIS

03.26.03.00.42
06.70.74.13.11
www.metalab.com

FORÊT

Achète toutes GRUMES très belle sur pied comptant. CHENIE diam. 30/34 100€ à 160€. 35/39 120€ à 200€. 50 et + 230€ à 450€. SURVILLE et BROGNEUX diam. 50 et + 54€ à 122€. MERISIER diam. 45 et + 35€ à 122€. FRENE diam. 45 et + 230€ et + TAILLIS FEUILLUS et RESINEUX. Tél. 06.67.73.54.94

08 ACHÈTE GRUMES FEUILLUS, frêne, chêne, douglas et résineux, taillis. Paiement comptant. Tél. 06.03.07.94.49

Une annonce légale à PUBLIER ?

Contactez-nous au
03 26 50 50 66

OU sur
legale@union.fr

Union Ardennais

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques



Communauté de Communes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté communautaire n° 2020-A-15007 du 3 février 2020, le président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune de Novion-Porcien. Au terme de cette enquête, le conseil de commune approuvera la carte communale par délibération et le Préfet par arrêté préfectoral.

À cet effet, M. Gilles GRULET, retraits de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Novion-Porcien, du 2 mars 2020 au 4 avril 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable en Mairie de Novion-Porcien et sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.cretespreardennaises.fr.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées :

Par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse : M. le commissaire enquêteur - Carte communale de Novion-Porcien - Mairie - 1 rue de la Maine - 02270 Novion-Porcien ;

Par voie électronique, à l'adresse : edeline.doyen@lescretes.fr

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

Mardi 03/03/2020 de 14 h à 18 h ;

Vendredi 20/03/2020 de 16 h à 19 h ;

Samedi 04/04/2020 de 8 h à 12 h

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Novion-Porcien aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou de favorable pourra être adoptée par le Conseil de Communauté en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet d'élaboration de la carte communale de Novion-Porcien.

Le Président,
B. BLANCHOT

1420200307

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

Par acte SSP du 12/02/2020, il a été constituée une SARL dénommée **BM SERVICES**.

Siège social : 54, avenue Bonaparte - 51100 Reims.
Capital : 1 000 €

Objet : La plomberie générale et l'électricité générale à destination des particuliers et des professionnels.

Gérance : M. BELOASMI Mohamed - 54, avenue Bonaparte - 51100 Reims.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Reims.

1420190300

Modifications/Fusions/Absorptions

LA FONCIÈRE DE LAISNE

SARL au capital de 7 500 €

Siège social : 1, avenue Carnot - 02000 Laon

499 682 359 RCS de Saint-Quentin

Le 20/02/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 1 bis, rue de la Gare - 02870 Crèpy.

Modification au RCS de Saint-Quentin.

1420190300

FINANCIÈRE MANKA

SARL au capital de 1 000 €

Siège social : 7, rue des Poissonniers - 51100 Reims

880.079.942 RCS de Reims

Le 07/01/2020, l'AGE a décidé de modifier le capital social de 1 000 € afin de porter ce dernier à 501 000 €.

Mention au RCS de Reims.

1420200307

MK ENERGIES

SASU au capital de 1 000 000 €

Siège social : 12 rue Clément Ader - 51100 Reims

794 576 231 RCS de Reims

Le 14/02/2020, l'associé unique a décidé de nommer directeur général FINANCIÈRE MANKA, SARL au capital de 501 000 €, 7 rue des Poissonniers, 51100 Reims 880.079.942 RCS de Reims, représentée par M. Johan MANKA en remplacement de M. Johan MANKA.

Mention au RCS de Reims

1420200307

SOCIÉTÉ INSTALLATION DE PIERRE OPTIQUE

SAS au capital de 130 000 €

Siège social : 11, avenue de Paris - 51000 Châlons-en-Champagne

823 680 238 RCS de Châlons-en-Champagne

Le 01/02/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 20, impasse Camille Langlade - 31100 Toulouse.

Radiation au RCS de Châlons-en-Champagne et réimmatriculation au RCS de Toulouse

1420190300

COMEDIE SPA

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros

Siège social : 24, Chaussée Bocquaine - 51100 Reims

877 514.844 RCS Reims

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions des associés du 17 Février 2020 :

L'objet social de la société a fait l'objet d'une adjonction des activités de « Prestations SPA, sauna et soins beauté à tous moments de la journée ou en nocturne - Vente de plats préparés, sandwichs, servis avec du Champagne et boissons non alcoolisées, et denrées alimentaires à consommer sur place, en journée ou en nocturne - Mise à disposition du local et de tous ses équipements (SPA, sauna, etc.) pour tous événements, à toutes heures de la journée ou en nocturne, et sous toutes formes de location (privatisation totale ou partielle, etc.) » à compter du 17 Février 2020

En conséquence, l'article 2 « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

« Anciens mention : « La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Etablissement de SPA et HAMAM - Etablissement soins esthétiques, corps et bien-être - Commercialisation de produits cosmétiques, de soins et accessoires »

Nouvelle mention : « La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Etablissement de SPA et HAMAM - Etablissement soins esthétiques, corps et bien-être - Commercialisation de produits cosmétiques, de soins et accessoires - Prestations SPA, sauna et soins beauté à tous moments de la journée ou en nocturne - Vente de plats préparés, sandwichs, servis avec du Champagne et boissons non alcoolisées, et denrées alimentaires à consommer sur place, en journée ou en nocturne - Mise à disposition du local et de tous ses équipements (SPA, sauna, etc.) pour tous événements, à toutes heures de la journée ou en nocturne, et sous toutes formes de location (privatisation totale ou partielle, etc.) »

Le reste de l'article reste inchangé. Mention sera faite au RCS de REIMS

Pour avis, La gérance

1420200307

Dissolutions/Liquidations/Cessations

REIMS AZUR

SCI au capital de 457€

Siège social : 12 rue Houzeau Muiron - 51100 Reims

339.885 708 RCS de Reims

Le 20/02/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur Mme FRANCINE LAVANDIER-CHALES, 12 rue Houzeau Muiron, 51100 Reims et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Reims

1420200307

Ventes/Cessions/Gérences

Suivent acte SSP en date du 02/03/2020, M. Claude POIRSON, demeurant rue des Pasques, 8 08800 Haute-Rivières, a donné à titre de location-gérance à M. LEFEVRE Serge et GILLEN Mairy demeurant 11, rue Fontaine d'Arru 08800 Haute-Rivières, un fonds de commerce de RESTAURANT licence IV sis et exploité 5, Grand Rue - 08600 Haute-Rivières, du 02/03/2020 au 02/03/2023.

1420200307

Divers (Creances Convoc, Comptes...)

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité TIMOTIMO, 6 place Aristide Briand, 51100 Reims, immatriculée au RCS 431.657.686 pour son activité de :

- SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 01/01/2006 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423.703.032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 88 rue la Boétie, 75008 PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité au profit de l'entité TIMOTIMO pour les activités de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE

- GESTION IMMOBILIERE

1420190300

Toute l'info sur www.lunion.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.

Actulegales.fr avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Merci de nous contacter à l'adresse : actulegales@infogegale.com

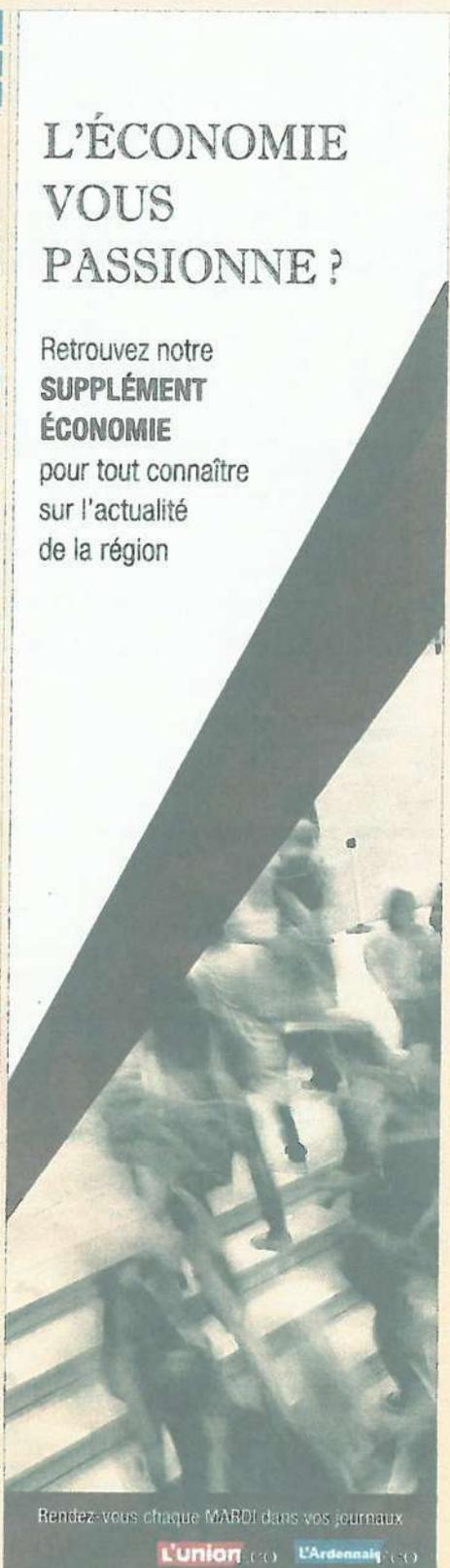


Une annonce légale à PUBLIER ?

Contactez-nous au **03 26 50 50 66** OU SUR legale@lunion.fr

Avis de constitution, avis administratifs, enquêtes publiques, marchés publics.

L'union L'Ardennais



L'ÉCONOMIE VOUS PASSIONNE ?

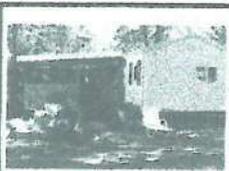
Retrouvez notre **SUPPLÉMENT ÉCONOMIE** pour tout connaître sur l'actualité de la région

Rendez-vous chaque MARDI dans vos journaux **L'union** **L'Ardennais**

VENTE

Hirson vend IMMEUBLE en pleine propriété, surface couverte et habitable 490 M². 3 Niveaux : RDC et R+2. Ensemble divisible pour la location. Accès Rue Charles de Gaulle et Rue de Vervins. Prix 79.000 €. Dossier complet sur demande. DPE vierge. Mr Norbert Herrati. Mail : hnimmobilier@gmail.com, internet : www.fablesdemurs.com, Tél : 07.87.00.12.91. 19336

VILLESATURE



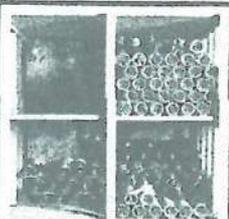
Loue à Dax, MOBILHOME, 5 personnes, 30 M², 3 chambres, terrasse 20 M² couverte, dans camping 4 *, piscine, vacances ou cures. Possibilité navette 3 mn de la cure. 30 mn de la mer. 1h de l'Espagne. 2 Semaines + 1 offre. Tél : 06.86.33.50.41. 19430

Bretagne loue APPARTEMENT 3-4 personnes, calme, 9 km des plages, 9 km de Dinan, 20 km de St Malo et de Dinard, 50 km du Mont St Michel. 250 à 300 €/semaine selon période + MOBILHOME 3 personnes. Tél : 02.96.27.92.71. 19452

OB, Proximité forêt, rivière, randonnées, loue MAISON 3 - 4 pers. tout confort week-end 2 nuits 3 jours 65 €, semaine à partir de 185 €. Tél : 03.24.30.58.11 ou 06.12.11.16.27. 18679

COLLECTIONNEURS

Collectionneur privé achète PIECES de MONNAIE en argent et en or BILLETS périmés et COLLECTION de TIMBRES neufs français. Tél : 06.62.37.68.26. 16742

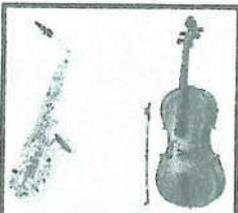


ACHÈTE À PARTICULIER VIEUX VINS MILLESIMÉS EN CAVE MÊME ABÎMÉS. Château H Brion, Pétrus, Lafite & Mouton Rothschild, Latour, Margaux, Yquem, Romanée Conti, et autres... Cognac, armagnac, vieux Rhum, Champagne etc... Paie cash, me déplace. Mr Maison. Tél : 06.61.09.30.47. 18381

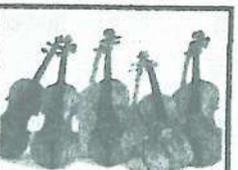
Vends HORLOGE EMAIL - BD LUCKY LUKE, TINTIN - PLANCHES + 3M à débattre. 14 ALBUMS TIMBRES MONDE et 8 ALBUMS TIMBRES France. Tél : 03.27.59.86.94. 19448

ANTIQUITES

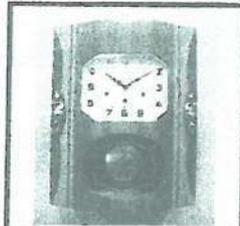
Achète ancien CARILLON ou horloge murale de marque ODO, Westminster. Même en mauvais état. Tél : 06.95.60.34.70. 18382



Achète VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, CONTREBASSES, HARPES, BASSONS, SAXOPHONES SELMER, CLARINETTE etc... Même mauvais état. Tél : 06.60.66.30.20. 18383

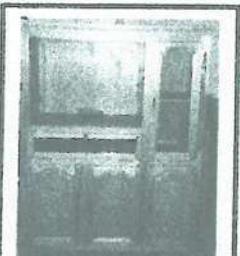


ACHÈTE de 1500 à 2500 € et + VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, HARPES, CONTREBASSES même très abîmés SAXOPHONES SELMER et AUTRES CUIVRES ANCIENS. Tél : 06.68.86.07.36. 18360



ACHÈTE CARILLON DES ANNEES 1960/70 à 3 trous de clés sur le cadran de marque ODO bon ou mauvais état. Me déplace... Paie comptant. M. Fernand. Tél : 06.59.99.85.66. 18990

MEUBLES



Vends MEUBLE TÉLÉ, chêne massif, fabrication artisanale. 450 euros. Tél : 03.27.57.54.89. 18417



03 27 56 12 12

Annonces immobilières Particuliers et professionnels

■ Pour que nous puissions faire paraître vos annonces de vente et location immobilières vous devez respecter le Décret n° 2010-1662 du 28 décembre 2010 qui vous oblige à préciser le classement énergétique de votre bien.

Pour cela, vous devez ajouter à l'annonce la mention **CLASSE ENERGÉTIQUE** suivie de la lettre correspondant à l'échelle de référence du classement énergétique.

Exemple : « MAISON INDIVIDUELLE, prix 159.000 €, CLASSE ENERGIE : B ».

Cette précision est indispensable à la publication de votre annonce.

La Semaine

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté Interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019 est dans le département des Ardennes de 1,81 € pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté communautaire n° 2020-A-15/007 du 03 février 2020, le président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune de NOVION-PORCIEN. Au terme de cette enquête, le conseil de communauté approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral. A cet effet, M. Gilles GRULET, retraité de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie de NOVION-PORCIEN, du 02 mars 2020 au 04 avril 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable en mairie de NOVION-PORCIEN et sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cretespreardennaises.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées :

Par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse : M. le commissaire enquêteur - Carte Communale de NOVION-PORCIEN - Mairie - 1 rue de la Mairie - 08270 NOVION-PORCIEN par voie électronique, à l'adresse : adeline.doyen@lescretres.fr

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- Mardi 03/03/2020 de 14 h à 18 h.
- Vendredi 20/03/2020 de 15 h à 19 h.
- Samedi 04/04/2020 de 8 h à 12 h.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de NOVION-PORCIEN aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi sur le site de l'Internet de la Communauté de Communes. Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le Conseil de Communauté en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet d'élaboration de la carte communale de NOVION-PORCIEN.

Le Président, B. BLABROWY 2003820

Closure de liquidation

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu « DE LA BIEVRE »

Sous le n° 95-627 Société civile au capital de 355 937,97 € Siège social : 1 rue Prinetpale 08390 VERBERIES 401 293 055 RCS Sedan

Aux termes d'un acte établi sous seing privé le 20/09/2016, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et l'ont déchargé de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés, le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sedan (08) Pour avis, Les Liquidateurs 2003616

Transfert de siège hors département

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOUS LES MURS

Société civile immobilière au capital de 2.000 € Siège social : 63 route de Biot 54320 MAIZEVILLE 798 596 791 RCS Nancy

Par décision de l'AGE du 17/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue du Château 08220 DOUMELY BEGNY.

Gérant : M. PÉRONNE Eric 1 rue du Château 08220 DOUMELY BEGNY. Radiation au RCS de Nancy et réimmatriculation au RCS de Sedan. 2004057

Changement de nom patronymique

Mme ANTOIPE Emelyne Delphine née le 07/03/1987 à CAYENNE, demeurant 26 Route de Saint Laurent 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (ANTOIPE) celui de PALMOT-ANTOIPE. 2004054

Dissolution

CUMA ZENITH

Au capital de 4 500,72 € Siège social : 01310 LA BEUVILLE EN TOURNAIE A FUY 351 200 177 RCS Sedan

Par AGE du 20/02/2020, les administrateurs ont décidé la dissolution de la CUMA, à compter du 20/02/2020 et sa mise en liquidation amiable à la même date.

M. Damien ROUSSEAU demeurant 11 rue Victor Piot à LA NEUVILLE EN TOURNAIE A FUY (08), a reçu tous pouvoirs en qualité de liquidateur afin de procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

Le Liquidateur 2003887

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulégaes.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le soutien de Inullegale

SOS DETTES

PARTICULIERS
ARTISANS
COMMERCANTS
PME / PMI
PROFESSIONS LIBERALES
AGRICULTEURS

Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites

Pour tous vos problèmes de trésorerie :
Retards de paiements, factures, crédits, loyers, eau, gaz, électricité, téléphone, procédures d'huissiers, découverts bancaires, dettes diverses, interdicts bancaires. Restructuration de trésorerie.

GRÂCE À NOTRE INTERVENTION, AIDE IMMÉDIATE, ASSISTANCE, CONSEILS.

Contactez nous : **O.G.E.F.A.**
Déplacement à domicile possible. **TÉL : 06 36 16 49 02**
Email : groupe.ogefa@gmail.com

Homme 68 ans, cherche DAME 60 à 68 ans, NF, NB, pour relation sérieuse complice et durable. Secteurs Fourmies, Avesnes et Maubeuge. ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA. 19576

Homme mignon 49 ans, cherche FEMME pour moments intimes avec discrétion. Ni homme, ni couple. Tél : 06.23.77.93.60. 19590

Dame seule avec petit handicap, 71 ans, recherche MONSIEUR honnête, NF, NB, de 69 à 75 ans, aimant les vacances, avec voiture. Régions : Maubeuge, Cousolre et Belgique. Sans animaux. Tél : 06.06.99.03.19. 19604

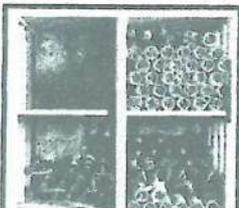
Homme 55 ans, recherche FEMME entre 40 et 50 ans, (de préférence sans enfant) pour relation durable, et aimant la campagne. Tél : 06.89.27.52.69. 19525

Petite dame 70 ans coquette, belles formes, souriante, dynamique, aimant balades, cherche MONSIEUR 65/72 ans, NF, NB, gentil, affectueux, sincère, pour amitiés et voir avenir. Régions 08 ou 02. Tél : 06.41.41.47.50. 19824

Jeune homme 40 ans, sérieux et honnête, veut rompre solitude, avec 2 enfants, recherche JEUNE FEMME 28 à 50 ans, sérieuse et honnête, pour construire une relation durable et sérieuse. Tél : 06.41.39.30.55. 19823

Veuf 64 ans, simple, pondéré, rencontrerai DAME pour sorties, tendre complicité, relation sincère suivie tout en gardant son chez soi. Région 02. Tél : 06.67.60.01.20. 19822

COLLECTIONNEURS



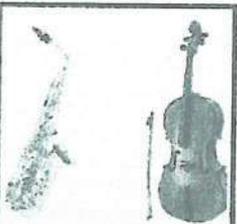
ACHÈTE À PARTICULIER VIEUX VINS MILLESIMÉS EN CAVE MÊME ABÎMÉS. Château H Brion, Pétrus, Lafite & Mouton Rothschild, Latour, Margaux, Yquem, Romanée Conti, et autres... Cognac, armagnac, vieux Rhum, Champagne etc... Paie cash, me déplace. Mr Maison. Tél : 06.61.09.30.47. 18381

Collectionneur privé achète PIÈCES de MONNAIE en argent et en or BILLETS périmés et COLLECTION de TIMBRES neufs français. Tél : 06.62.37.68.26. 18742

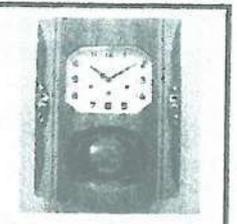
ANTIQUITES



ACHÈTE de 1500 à 2500 € et + VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, HARPES, CONTREBASSES même très abîmés SAXOPHONES SELMER et AUTRES CUIVRES ANCIENS. Tél : 06.68.86.07.36. 18380



Achète VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, CONTREBASSES, HARPES, BASSONS, SAXOPHONES SELMER, CLARINETTE etc... Même mauvais état. Tél : 06.60.66.30.20. 18383



ACHÈTE CARILLON DES ANNEES 1960/70 à 3 trous de clefs sur le cadran de marque ODO bon ou mauvais état. Me déplace ... Paie comptant. M. Fernand. Tél : 06.59.99.85.66. 18990



Achète ancien CARILLON ou horloge murale de marque ODO, Westminster. Même en mauvais état. Tél : 06.95.60.34.70. 18382

IMMOBILIER

OFFRE DE LOCATION

Loue MAISON à Sars Poteries, à partir du 1er juin : Cuisine, salon, salle à manger, wc en rez-de-chaussée. 2 Chambres + salle de bains à l'étage. 2 Caves. Terrain. Convecteur gaz de ville. 1 Mois de caution. Loyer 480 euros/mois. CLASSE ÉNERGIE D. Tél : 03.27.57.54.89 après 17h. 19593

Loue Trélon MAISON MITOYENNE refaite à neuf. 3 Chambres à l'étage. CC gaz. 89 m². CE vierge. Loyer 500 €. Tél : 03.27.61.25.68. 19602

Loue Lemé MAISON PLAIN PIED 91 M², TBE, cuisine ouverte, salon, SDB, 3 chambres, cave, jardin, garage. Chauffage électrique et bois. CLASSE ÉNERGIE EN COURS. 580 € Tél : 03.23.97.69.91. 19632

TERRAIN

Vends TERRAIN À BÂTIR à Fontaine les Vervins 02140. 1000 m². Prix : 22.000 € net vendeur. Tél : 03.23.98.31.97. 19599

VILLEGIATURE

QUIBERON 4 personnes - 2P - 55m2 - 1 chambre. Vue sur Port Haliguen. Lave linge & vaisselle. Parking. Semaine : 250 € à 550 €. Tél : 06.07.95.33.90. 19585

BANDOL 4 personnes - 3P - 70m2 - 2 Chambres. Parking. Terrasse. Lave linge & vaisselle. Wifi. Tennis. Plage. Proche Centre. 650 à 1000€ / semaine. Tél : 06.07.95.33.90. 19586

Loue HAUTE SAVOIE 10 km DE CLUSES, STUDIO avec mezzanine, bien équipé, vue sur montagnes, dépaysement assuré. Renseignements au 06.14.84.81.74. 19830

08, Proximité forêt, rivière, randonnées, loue MAISON 3 - 4 pers, tout confort week-end 2 nuits 3 jours 65 €, semaine à partir de 185 €. Tél : 03.24.30.58.11 ou 06.12.11.16.27. 18679

Stella Plage, loue APPARTEMENT 4 personnes, RDC, tout confort, 300 m de la mer et des commerces. Août et septembre. Parking et cour fermée. Tél : 03.27.21.07.51 ou 06.33.18.79.37. 19834

La Semaine

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté Interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 28 décembre 2019 est dans le département des Ardennes de 1,01 € pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Constitution de société

Par acte SSP du 23/05/2020 il a été constitué une SAS :
Dénomination : **LUKLA PARTNERS DISTRIBUTION**
Siège social : 33 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
Capital : 1.000 €
Objet : Toutes activités d'achats, de vente de marchandises et d'équipements.
Président : STAMIC Nenad 13 avenue Georges Pompidou 92150 SURESNES.
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sedan. 2007222

Par ASSP en date du 24/02/2020, il a été constitué une SAS :
Dénomination : **LHR**
Siège social : 7 Grande Rue 08800 LES HAUTES-RIVIÈRES.
Capital : 10 000 €
Objet social : Le négoce, la commercialisation et la distribution de produits à prédominance alimentaire.
Président : M. SIDKI JAMAL demeurant 212, rue Raymond Mathieu 51430 BEZANNES élu.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sedan. 2007093

Démission

VIOT BENOIT ET JULIEN
SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 3 Place du Village 02200 BLOREZAY
090 182 105 RCS Sedan
Suivant acte établi sous signature privé le 20/03/2020, les associés ont à effet du 01/01/2020, accepté la démission de M. Julien VIOT de ses fonctions de gérant.
Pour avis, le gérant
2007050

Annonces administratives



AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté communautaire n° 2020-A-15/021 du 29 mai 2020, le président a ordonné la reprise de l'enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune de NOVION-PORCIEN. Au terme de cette enquête, le conseil de communauté approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08) prévue initialement du 02 mars 2020 au 04 avril 2020 pour une durée de 34 jours a été suspendue le 17 mars.

La seconde phase de l'enquête se déroulera à la Mairie de NOVION-PORCIEN, du 19 juin 2020 au 6 juillet 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cet effet, M. Gilles GRULET, retraité de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur. Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable en mairie de NOVION-PORCIEN et sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cretespreardennaises.fr

Un protocole d'accueil du public est mis en place : port du masque obligatoire, respect des gestes barrières, respect de mesures de distanciation, utilisation de gel hydroalcoolique. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées :

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse : M. le commissaire enquêteur - Carte Communale de Novion-Porcien - Mairie - 1 rue de la Mairie - 08270 NOVION-PORCIEN
- par voie électronique, à l'adresse : adeline.doyen@cretes.fr

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :
Lundi 22/06/2020 de 15 h à 18 h.
Lundi 6/07/2020 de 16 h à 19 h.

Le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone sur rendez-vous le : Jeudi 25/06/20 de 9 h à 12 h au 03.24.38.72.91 à raison d'un entretien téléphonique toutes les 30 mn.

La prise de RDV téléphonique s'effectuera du 3 juin 2020 au 22 juin 2020 au numéro de téléphone suivant : 03.24.35.22.22

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de NOVION-PORCIEN ainsi sur le site de l'internet de la Communauté de Communes.

Le Président, B. BLAIMONBY
2007131

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulégalés.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulégalés.fr, avec votre journal

Actulégalés.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Accompagnement de la presse pour le trésorier économique (APTE) avec le concours de **Infolegale**

Plurial Novilia

Groupement Action Logement

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Pouvoir Adjudicataire : PLURIAL NOVILIA, SA d'ILM au capital de 30.980.464 euros, inscrite au RCS sous le numéro B 335 480 678, dont le siège social est sis 2, place Paul Jemot - 51100 Reims

Objet : Construction de 30 maisons individuelles en accession (14 maisons individuelles ILOT B et C en Tranche Ferme et 16 maisons individuelles ILOT A en Tranche Optionnelle) - rue Sainte Thérèse - rue Jean Fabre - rue René Henriot à REIMS (51) / Réf. Marche : PN-060520

Procédure : Procédure Adaptée ouverte soumise au Code de la Commande Publique

Le marché est composé de 15 lots :

- LOT 01 - VRD
LOT 02 - GROS ŒUVRE
LOT 03 - CHARPENTE BOIS
LOT 04 - COUVERTURE ZINC
LOT 05 - SERRURERIE PORTE DE GARAGE
LOT 06 - SERRURERIE EXT PVC
LOT 07 - RAVALEMENT DE FACADE
LOT 08 - CLOISONS / DOUBLAGE / FAUX PLAFOND / MENUISERIE INT
LOT 09 - ESCALIER BOIS
LOT 10 - ELECTRICITE
LOT 11 - FLOMBERIE CHAUFFAGE GAZ VMC
LOT 12 - CARRELAGE FAIENCE
LOT 13 - PEINTURE
LOT 14 - SOL SOUPLE
LOT 15 - ESPACES VERTS

Délai d'exécution : 18 mois (dont 1 mois de préparation de chantier) pour chaque tranche

Le dossier de consultation pourra être obtenu à partir du mardi 2 juin 2020 dès 16 heures, en téléchargement gratuit via les sites www.plurial-novilia.fr ou www.proxilegales.fr

Date limite de réception des candidatures et des offres : le vendredi 10 juillet 2020 avant 12h00, par voie électronique via le site www.proxilegales.fr. (Voir Règlement de Consultation des Entreprises)

Renseignements techniques : Romain LACUISSE 03.26.04.99.60 / romain.lacuisse@plurial.fr

Renseignements administratifs : Service Achats-Marchés : Mme Digna 03.26.03.39.47 / Mme Bernard-Sarthe 03.26.04.98.30 / Mme Forray 03.26.05.92.33

Date d'envoi du présent avis à la publication : le jeudi 28 mai 2020 aux JAL L'UNION (Editions Marne, Aisne et Ardennes), L'Est Éclair, L'Est Républicain (Vosges) et Journal de la Haute Marne

Avis d'appel d'offres

Plurial Novilia

Groupement Action Logement

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Pouvoir Adjudicataire : PLURIAL NOVILIA, SA d'ILM au capital de 30.980.464 euros, inscrite au RCS sous le numéro B 335 480 678, dont le siège social est sis 2, place Paul Jemot - 51100 Reims

Objet : Travail de remplacement des appareils gaz individuels à tirage naturel (Départements 51, 52, 08, 77 et 91) / Réf. Marche : MA-060520

Procédure : Appel d'offres ouvert européen soumis au Code de la Commande Publique Code CPV : 45391110

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot 1 : Remplacement de 684 chaudières sur les communes Anglès (16), Arzayon (4), Aves (1), Ay-Champagne (122), Châlons-en-Champagne (76), Epemay (200), Etampes (10), Fagnières (1), Maligny (33), Marolles-sur-Seine (12), Nantilly (1), Reims (163), Saint-Dizier (144), Saint-Memmie (1), Sézanne (104), Vitry-Le-François (2)

Remplacement de 1260 chauffe-bains sur les communes : Epemay (231), Reims (468), Saint-Gervais-des-Bois (834)

- Lot 2 : Remplacement de 852 chaudières sur les communes : Béhény (16), Champigny (7), Cormontreuil (1), Fismes (187), Mazon (15), Reims (403), Rethel (1), Saint-Simon-Courcelles (43), Tilly (9), Tinguetun (69), Vandeuil (17), Vignacourt-Bois (1), Vitry-le-Reims (2)

Remplacement de 1305 chauffe-bois sur les communes : Châlons-en-Champagne (178), Reims (843), Tinguetun (494)

- Lot 3 : Remplacement de 730 chaudières sur les communes : Reims (730)

Remplacement de 1320 chauffe-bains sur les communes : Reims (1320)

Délai d'exécution : 28 mois à compter de la date de notification

Le dossier de consultation pourra être obtenu à partir du mardi 2 juin 2020 dès 16 heures, en téléchargement gratuit via les sites

https://www.plurial-novilia.fr ou https://www.proxilegales.fr

Date limite de réception des candidatures et des offres : le vendredi 3 juillet 2020 avant 12h00, par voie électronique via le site https://www.proxilegales.fr (Voir Règlement de Consultation des Entreprises)

Renseignements techniques : Service Patrimoine - Pôle Technique : M. Nicolas Weuher 03.26.04.98.34 / M. Zeddredine Mehrali 03.52.16.01.66 / M. Lempereur 03.52.15.04.50

Renseignements administratifs : Service Achats-Marchés : Mme Bernard-Sarthe 03.26.04.98.30 / Mme Digna 03.26.03.39.47 / Mme Forray 03.26.05.92.33

Date d'envoi du présent avis à la publication : le jeudi 28 mai 2020 aux JAL L'UNION (Editions Marne)

Dissolutions/Liquidations/Cessations

VIALARD EXPERTISE

IMMOBILIERE

SAS au capital de 10.000 €

Siège social : 10 RUE DE VILLERS AUX NOEUDS 51600 ECUEIL 828 984 609 RCS de REIMS

Le 18/04/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, désaffectés le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2020. Radiation au RCE de REIMS

ANNONCES

ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

Les Crêtes Préardennaises

Communauté de Communes

AVIS DE REPRISE D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté communautaire n 2020-A-15-021 du 29 mai 2020, le président a ordonné la reprise de l'enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune de Novion-Portion. Au terme de cette enquête, le conseil de commune approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Portion (08) prévue initialement du 2 mars 2020 au 4 avril 2020 pour une durée de 34 jours a été suspendue le 17 mars.

La seconde phase de l'enquête se déroulera à la Mairie de Novion-Portion, du 19 juin 2020 au 6 juillet 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A cet effet, M. Gilles Guist, retraité de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable au mairie de Novion-Portion et sur le site internet de la

Communauté de Communes : www.ccrtespreardennaises.fr

Un protocole d'accès au public est mis en place: port du masque obligatoire, respect des gestes barrières, respect du mètre de distanciation, utilisation de gel hydroalcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées :

- Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse : M. le commissaire-enquêteur - Carte Communale de Novion-Portion - Mairie - 1, rue de la Mairie - 08270 Novion-Portion ;

- Par voie électronique, à l'adresse : adelina.dujon@cccrtes.fr.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

* Lundi 22/06/2020 de 15 h à 18 h

* Lundi 07/07/2020 de 16 h à 19 h

Le commissaire-enquêteur pourra être contacté par téléphone sur rendez-vous le :

* Jeudi 25/06/20 de 9 h à 12 h ou 03.24.28.72.81 à raison d'un entretien téléphonique toutes les 30 mn.

La prise de RDV téléphonique s'effectuera du 5 juin 2020 au 22 juin 2020 au numéro de téléphone suivant : 03.24.25.22.22.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Novion-Portion ainsi que le site de l'internet de la Communauté de Communes.

Le Président, G. BLAINOIT

Publiez vos annonces légales dans nos supports habités

Rapport de la communauté de communes

Expertise : 03 26 50 50 66

Adresse de location de nos supports : legale@lunion.fr

03 26 50 50 66

Union Ardennaise

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés

Creations/Constitutions

Par acte SSP du 13/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée

LND

Siège social : 7 RUE DES ETUVES, 09000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Capital : 500 €

Objet : restauration traditionnelle ou rapide, animation et tous types d'activités liées à la restauration. Café, bar et débits de boissons. Cuisson de produits de boulangerie, pâtisseries, viennoiseries, traiteur, sandwichs, glaces sur place ou à emporter, sous toutes formes et en tout lieu.

Président : Mme ANAIS FILAL-HARDHUNAS AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 51110 WARMERVILLE

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SEDAN

Per ASSP en date du 03/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée : ACHROME1907

Siège social : 59, rue des Sablières - 51370 Champigny.

Capital : 2.000 €

Objet social : Vente prêt-à-porter et accessoires.

Président : M. PRINCE Alistair demeurant 09, rue des Sablières - 51370 Champigny élu pour une durée illimitée.

Directeur Général : M. AYIKA Tréo demeurant 15, Duponelle - 51100 Reims.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Reims.

PROXILEGALES.FR

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

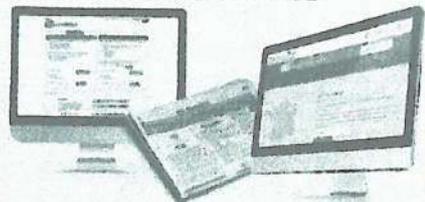
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de presse pour le transposer

versionnel (APTV) avec le concours de

Infolegale

Une annonce légale à PUBLIER ? Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au 03 26 50 50 66 sur legale@lunion.fr

Avis de consultation : avis d'opportunités, enquêtes publiques, marchés publics

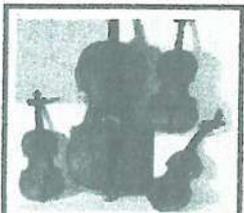
L'union Ardennaise

Petites annonces

Vends **MOTOCULTEUR** Viking 600 € - **LUCARNES D'ORNEMENT** en zinc 150 € - **FLECHES ORNEMENT** en zinc 150 € - **MASQUES À GAZ** 14/18 100 € - **BABY-FOOT** enfant 15 € - **MICRO-ONDES** 40 €. Tél: 03.23.97.08.86.

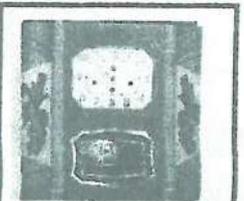
19890

ANTIQUITES



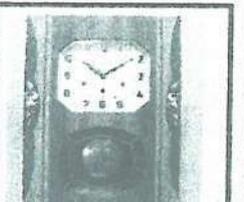
ACHÈTE de 1500 à 2500 € et + **VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, HARPES, CONTREBASSES** même très abîmés **SAXOPHONES SELMER** et **AUTRES CUIVRES ANCIENS.** Tél: 06.68.86.07.36.

18380



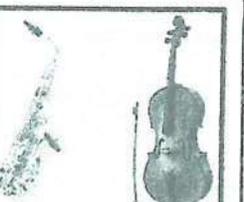
Achète ancien **CARILLON** ou horloge murale de marque **ODO, Westminster.** Même en mauvais état. Tél: 06.95.60.34.70.

18382



ACHÈTE **CARILLON DES ANNEES 1960/70** à 3 trous de clefs sur le cadran de marque **ODO** bon ou mauvais état. Me déplace... Paie comptant M. Fernand. Tél: 06.59.99.85.66

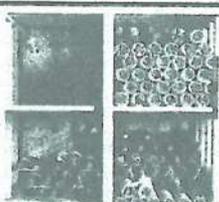
18900



Achète **VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, CONTREBASSES, HARPES, BASSONS, SAXOPHONES SELMER, CLARINETTE** etc... Même mauvais état. Tél: 06.60.56.30.20.

18383

COLLECTIONNEURS



ACHÈTE À PARTICULIER **VIEUX VINS MILLESIMÉS EN CAVE MEME ABIMÉS.** Château H Brion, Pétrus, Lafite & Mouton Rothschild, Latour, Margaux, Yquem, Romanée Conti, et autres... Cognac, armagnac, vieux Rhum, Champagne etc... Paie cash, me déplace. Mr Maison. Tél: 06.61.09.30.47.

18381

Collectionneur privé achète **PIECES de MONNAIE** en argent et en or **BILLETS** périmés et **COLLECTION de TIMBRES** neufs français Tél: 06.62.37.68.26

18742

RENCONTRES

Homme 49 ans, mignon, cherche **FEMME** pour relation intime avec discrétion, ni homme ni couple. Tél: 06.23.77.93.60.

19859

Cherche **FEMME** 70 ans et plus pour vivre avec moi à Wimpy. Pas d'argent à dépenser, je paye tout. Tél: 09.62.10.51.30.

19691

Monsieur 64 ans, cherche **DAME** pour relation amicale autour de Vervins et plus si affinités. Tél: 06.37.49.85.77.

18684

Monsieur 63 ans, souhaite rencontrer **DAME** sincère et loyale pour relation durable. Tél: 06.29.19.00.38.

18704

Secteur Sud du 02 ou 51 - 08, femme retraitée, allure jeune, rencontrerai **HOMME**, NF, NE, même profil pour partager loisirs + si affinités. Annonce sérieuse. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

19711

Homme 51 ans, cherche **DAME** 30 à 45 ans, pour relation durable et sérieuse. Tél: 06.14.97.11.63.

19708

Homme la soixantaine, veuf, retraité, las de la solitude, cherche **DAME** 55/65 ans, pour relation durable et sincère. Tél: 07.71.05.30.30.

18707

CHAUFFAGE

Vends **BOIS de CHAUFFAGE** 40 € le mètre départ Tél: 06.72.03.63.91

17872

Vends **FEU GODIN** servi 3 mois AU **BOIS.** Vends **FEU GODIN BOIS/CHARBON** 10 ans. Tél: 07.88.15.22.57.

19878

Vends **BOIS de CHAUFFAGE SUR PIED** tout frère. Région Bucilly (02). Tél: 06.88.30.04.91.

19702

MATERIEL

Vends **FAUTEUIL MÉDICALISÉ** élect 3 positions, couleur noir, état neuf, valeur N 800 €, vendu 300 €, espèces. **GAZINIÈRE** état neuf, mixte Fagor, four électrique auto-nettoyant: 200 €. À Wignehies (59). Tél: 07.71.58.67.70. HR.

18663

IMMOBILIER

VELOCITEUR

Loue **MOBILHOME** 4 places, tout confort, juillet août et septembre à Berck sur Mer. Tél: 06.76.78.58.46 ou 03.23.98.39.46.

19843

Le Touquet, loue **STUDIO** 3 personnes, face mer, résidence Le Grand Large. Toutes périodes. Tél: 06.85.38.64.96.

19853

Loue **HAUTE SAVOIE** 10 km DE **CLUSES**, **STUDIO** avec mezzanine, bien équipé, vue sur montagnes, dépaysement assuré. Renseignements au 06.14.84.81.74.

19830

08, Proximité forêt, rivière, randonnées, loue **MAISON** 3 - 4 pers, tout confort week-end 2 nuits 3 jours 65 €, semaine à partir de 185 €. Tél: 03.24.30.58.11 ou 06.12.11.16.27.

19833

Stella Plage, loue **APPARTEMENT** 4 personnes, RDC, tout confort, 300 m de la mer et des commerces. Août et septembre. Parking et cour fermée. Tél: 03.27.21.07.51 ou 06.33.18.79.37.

19834

OFFRES DE LOCATION

Loue **HANGAR** 600 M², accès possible pour camion. Vervins. Tél: 06.41.31.10.70.

19879

Loue centre Boué (02) 2 **PIECES** + salle d'eau - Terrain - Local vélo: 370 € + Dép. garantie. Libre. **CLASSE ÉNERGIE EN COURS.** Réf. Exigée. Tél: 03.23.60.09.44 ou 06.72.56.52.56.

19705

TERRAIN

TERRAINS À BATIR Le Nouvion En Thiérache. Belle vue dégagée. Tous réseaux. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

19898

VENTE

Vends **MAISON** à Wignehies plain pied: 1 Chambre - Cuisine - Salle à manger - Salle de bains - Cave. **CLASSE ÉNERGIE E.** Prix: 50.000 €. Tél: 03.27.57.36.48.

19899

L Semaine

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019 est dans le département des Ardennes de 1,81 € pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 6).

Modification du capital

CLUB SPORTIF SEDAN ARDENNES ET PAR ABRÉVIATION CSSA

548 au capital de 3.010.000 €
Siège social: château de Montvillers
Route de la Marcella - 08140 BAZELLES
750 016 790 RCS Sedan

Aux termes du procès-verbal des décisions collectives du 25 mai 2020, il résulte que le capital social a été augmenté de 2.289.790 € puis réduit de 5.499.790 € pour être ramené à 600.000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts a été modifiés en conséquence

- Ancienne mention Capital: 3.810.000 €
- Nouvelle mention Capital: 600.000 €

RCS: Sedan.

Pour avis 2008239

Modifications

SARL « H & D ROUSSEAU »

Société civile au capital de 8 000 €
Siège social: 3 rue de Scay
08000 SEMIDE
401 001 898 RCS sedan

Par PVAGE du 30/05/2020, les associés ont agréé l'entrée dans la SARL, des sociétés civiles « MRX », « VRX » et « ROUSSEAU ACH », par voie d'apport des parts sociales de la SARL aux structures civiles.

Pour avis, les gérants 2008802

Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société Civile.
Dénomination:

ROUSSEAU ACH

Siège social: 3 rue de Scay 08400 SEMIDE.
Objet: La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. L'acquisition, la gestion et l'administration de biens immobiliers.
Durée: 99 ans.

Apport: 2 044 € en numéraire et 207.956 € en nature.
Capital: 210.000 €.

Gérance: M. Hugues ROUSSEAU demeurant 3 rue de Scay à SEMIDE (08). Agrément obligatoire pour toutes cessions de parts sociales.

Immatriculation: RCS Sedan (08).

Pour avis, La gérance 2008864

Par ASSP en date du 22/05/2020, il a été constitué une SASU:

Dénomination:

LL FORMATIONS

Siège social: 42 bis rue Irénée Carré 08150 SORMONNE.
Capital: 1 000 €.
Objet social: formations et accompagnement linguistique.

Présidente: Mme LEGRAND Lauriane demeurant 42 bis rue Irénée Carré 08150 SORMONNE élue pour une durée de 99 ans.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sedan.

2008260

Par ASSP en date du 23/05/2020, il a été constitué une SAS:

Dénomination:

COCCINETTE PROPRETE

Siège social: 8 route de Carignan 08110 OSNES.
Capital: 1 000 €.
Objet social: services de nettoyage de locaux professionnels et particuliers.
Président: M. BRUNSON Samuel demeurant 8 route de Carignan 08110 OSNES élu pour une durée de 99 ans.
Directrice Générale: Mme ALLAIN Vanessa, Sylviane, Adeline demeurant 5 route de Carignan 08110 OSNES.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sedan.

2008237

Annonces administratives



AVIS DE REPRISE D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Par arrêté communal n° 2020-A-1.5021 du 29 mai 2020, le président a ordonné la reprise de l'enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune de NOUVION-PORCIEN. Au terme de cette enquête, le conseil de communauté approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en l'application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de NOUVION-PORCIEN (08) prévue initialement du 02 mars 2020 au 04 avril 2020 pour une durée de 34 jours a été est suspendue le 17 mars.

La seconde phase de l'enquête se déroulera à la Mairie de NOUVION-PORCIEN, du 19 juin 2020 au 6 juillet 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A cet effet, M. Gilles GRUET, retraité de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable en mairie de NOUVION-PORCIEN et sur le site internet de la Communauté de Communes:

www.crepespreardennaises.fr

Un protocole d'accueil du public est mis en place: port du masque obligatoire, respect des gestes barrières, respect de mesures de distanciation, utilisation de gel hydroalcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées:

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse: M. le commissaire enquêteur - Carte Communale de Novion-Porcien - Mairie - 1 rue de la Mairie - 08270 NOUVION-PORCIEN
- par voie électronique, à l'adresse: adeline.dajen@lescretes.fr

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les:

- Lundi 22/06/2020 de 15 h à 18 h.
- Lundi 6/07/2020 de 16 h à 19 h.

Le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone sur rendez-vous le: Jeudi 25/06/20 de 9 h à 12 h au 03.24.38.72.91 à raison d'un entretien téléphonique toutes les 30 mn.

La prise de RDV téléphonique s'effectuera du 5 juin 2020 au 22 juin 2020 au numéro de téléphone suivant: 03.24.35.22.22

à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de NOUVION-PORCIEN ainsi sur le site de l'Internet de la Communauté de Communes.

Le Président, B BLAIRBOIS

2008265

**ANNONCES
ADMINISTRATIVES**
Enquêtes publiques

**Les Crêtes
Préardennaises**

Communauté de Communes

**AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE CARTE COMMUNALE**

Par arrêté communautaire n 2020-A-1-5/21 du 29 mai 2020, le président a ordonné la reprise de l'enquête publique sur le projet de carte communale de la commune de Novion-Porcien. Au terme de cette enquête, le conseil de communauté approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en l'application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08) prévue initialement du 2 mars 2020 au 4 avril 2020 pour une durée de 34 jours a été suspendue le 17 mars.

La seconde phase de l'enquête se déroulera à la Mairie de Novion-Porcien, du 19 juin 2020 au 8 juillet 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A cet effet, M. Gilles Grulet, traité de la fonction publique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable en mairie de Novion-Porcien et sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.crestespreardennaises.fr.

Un protocole d'accueil du public est mis en place : port du masque obligatoire, respect des gestes barrières, respect de mesure de distanciation, utilisation de gel hydroalcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées :

Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse : M. le commissaire-enquêteur - Carte Communale de Novion-Porcien - Mairie - 1, rue de la Mairie - 08270 Novion-Porcien ;

Par voie électronique, à l'adresse : adelmo.doyen@lescrestes.fr.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

• Lundi 22/06/2020 de 15 h à 18 h.

• Lundi 07/07/2020 de 16 h à 19 h.

Le commissaire-enquêteur pourra être contacté par téléphone sur rendez-vous le :

• Jeudi 25-06/20 de 9 h à 12 h ou 03.24.38.72.51 à raison d'un entretien téléphonique toutes les 30 mn.

La prise de RDV téléphonique s'effectuera du 5 juin 2020 au 22 juin 2020 au numéro de téléphone suivant : 03.24.38.22.22.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Novion-Porcien ainsi que sur le site de la Communauté de Communes.

Le Président, **G. BLAINDOT**

Automobile

EQUIPEMENT AUTO

REMORQUES

Vds REMORQUE PORTE-VÉHICULE Berthelmy Long 4.5 m 1620 kg galvanisée. Bon état. 1000 €. N°: 06.14.85.16.64

CARAVANING

ACHAT

51 URGENT RECHERCHE CAMPING CAR Profilé, intégral, Capucine 13 à 35.000 €. En bon état et non fumeur. Tél. 06.75.47.32.85

Immobilier

CHAMPAGNE-ARDENNES

VENES APPT. STUDIO/TYPE 1

51 Châlons-en-Champagne 49 000 €

Vds F1 HYPER-CENTRE, idéal 1^{er} achat, investisseurs ou air BNB, 3^e étage, sans vis à vis, calme, ensoleillé du matin au soir. Pas de travaux à prévoir. Etat proche du neuf. Logement basés construction, classe énergie C, très bien isolé, plein sud. Cuisine équipée vendu avec électro. 6 fenêtres. Charges copro très faibles. 4 € par mois. Etat tout 370 € C+ vendu libre. AGENCES SABSTENIR. Tél. 06.81.40.19.15

51 Reims 82 000 €

BEAU F1 Proche St. Anne, 40m², spacieux, calme, rénové, aménagé toute la pièce de parking sécurisée - cellier, 3^e étage avec ascenseur, expo. sud / ouest, très bien isolé, logement basés construction, classe énergie C, très bien isolé, plein sud avec balcon, grds cuisines fermées, pièce à vivre spacieuse et lumineuse, ignifères PVC, volets roulants chauds collectifs, idéal retraite, étudiant, investisseur. Classe énergie D. AGENCES SABSTENIR. Tél. 06.81.40.19.15

BEAU F1 PROCHE CENTRE, calme et ensoleillé, situé au 2^e ét d'une résidence grand balcon au sud avec vue sur jardin, entrée avec grds placards, sdb avec baignoire, cuis. avec réfrigérateur, carrelage, parquet massif de pièce principale. Classe énergie D, 350€ + 50€ charges, tél. 06.81.40.19.15

LOCATIONS APPT. STUDIO/TYPE 1

51 Epervay 360 €

BEAU F1 PROCHE CENTRE, calme et ensoleillé, situé au 2^e ét d'une résidence grand balcon au sud avec vue sur jardin, entrée avec grds placards, sdb avec baignoire, cuis. avec réfrigérateur, carrelage, parquet massif de pièce principale. Classe énergie D, 350€ + 50€ charges, tél. 06.81.40.19.15

LOCATIONS APPT. TYPE 2

08 Reims A LOUER 12 de 37m², 2 pièces, rez de chaussée, entièrement rénové au centre de Reims, proche des commerces. Loyer de 400€ + 80€ de charges mensuelles, comprenant le chauffage et l'eau. - carte Classe énergie C. Tél. 06.09.37.44.79

MONDIAL AUTOMOBILES

80 VEHICULES D'OCCASION EN STOCK

6, rue du Commerce
08000 WAPCO LA MAL CAMPÉE
Tél. 03.24.53.25.25

www.mondial-automobiles.fr
ACHAT - VENTE - REPRISE - FINANCEMENT



NISSAN QASHQAI 1.5DCI 115 TEKNA+ 03/2019 - 12.732 KM 22.800 €



BMW SERIE 1 120DA 190 LOUNGE E8C 12/2018 - 17.914 KM 22.999 €

VO TRÈS FAIBLE KILOMETRAGE SUR PARC

ARRIVAGE DE PEUGEOT
TRÈS FAIBLES KILOMETRAGES

SELECTION
MONOSPACE / SUV



PEUGEOT 308 1.6 BLUEHD 120 STYLE E8T 2017 - 25.566 KM 16.900 €



PEUGEOT 308 SW 1.6 BLUEHD 120 STYLE 2017 - 33.517 KM 16.900 €



CITROËN GRAND C1 PICASSO E-HDI 116 BUSINESS 2015 - 89.046 KM 14.999 €



RENAULT GRAND SCENIC 1.5DCI 110 ENERGY ZEN 2017 - 36.047 KM 16.999 €



PEUGEOT 208 1.2 PURETECH 82 ACTIVE 2017 - 25.708 KM 10.900 €



PEUGEOT 208 1.8 BLUEHD 160 ACTIVE 2016 - 33.944 KM 10.900 €



FORD GRAND C-MAX 1.5TDCI 120 TITANIUM PS&T 2017 - 83.059 KM 14.999 €



RENAULT ESPACE IV 1.6DCI 100 ZEN 7 2013 12.999 €



PEUGEOT 308 SW 1.6 BLUEHD 120 ACTIVE BUSINESS 2017 - 55.605 KM 13.500 €



PEUGEOT 2008 1.2 PURETECH 110 ALLURE E8T 2017 - 19.992 KM 15.999 €



FORD GALAXY 2.0TDCI 150 TITANIUM PS&T 2018 - 52.759 KM 20.999 €



RENAULT GRAND SCENIC III 1.6DCI 130 ENERGY BUSINESS 2013 - 87.951 KM 11.500 €

AFFAIRE DU MOIS



KIA CEED SW 1.6CRDI 160 EDITION 1 DCT 2019 - 6.191 KM 22.999 €



YUHUDI 140 1.7CRDI 141 DRIVE CREATIVE 2017 - 28.311 KM 17.500 €



NISSAN QASHQAI 1.6DCI 130 CONNECT EDITION 2012 - 87.700 KM 11.300 €



RENAULT CAPTUR 1.5DCI 80 ENERGY CITYZEN 2015 - 74.832 KM 11.800 €



VOLVO V40 CROSS COUNTRY D2 130 BUSINESS 2018 - 44.780 KM 15.999 €



OPEL INSIGNIA 1.4 TURBO 140 EDITION 2015 - 28.829 KM 13.900 €



RENAULT KADJAR 1.6DCI 130 ENERGY BUSINESS 4WD 2015 - 88.293 KM 14.500 €



RENAULT KADJAR 1.6DCI 110 ENERGY ZEN 2015 - 56.748 KM 13.500 €

Une annonce légale à PUBLIER ?
Contactez-nous au 03.26.30.50.66 ou sur legale@union.fr

RÉGION GRAND EST
DÉPARTEMENT DES ARDENNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES



COMMUNE DE
NOVION PORCIEN (08270)



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Réalisée en 2 phases suite au confinement de la population :

- du 3 mars 2020 au 17 mars 2020
- du 19 juin 2020 au 6 juillet 2020

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

du Commissaire Enquêteur

M. Gilles GRULET

Je soussigné, Gilles GRULET, Commissaire-enquêteur désigné par décision du tribunal administratif de Chalons en Champagne n°E20000002/51 du 15 janvier 2020 déclare avoir remis, sous huitaine, conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, le lundi 13 juillet 2020, le présent procès verbal de synthèse rassemblant au paragraphe 2 ci-dessous, les différentes observations écrites et orales recueillies à l'occasion des permanences tenues en mairie de Novion-Porcien les :

- 3 mars 2020 de 14 à 18heures
- 22 juin 2020 de 15 à 18 heures
- 6 juillet 2020 de 16 à 19 heures

NB : N'ayant pas eu de demande de rendez vous, la permanence téléphonique prévue le 25 juin de 9 heures à 12 heures n'a pas eu lieu.

1. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1.1 Dates

La présente enquête publique a débuté le 2 mars 2020, mais a été interrompue le 17 mars suivant, en application des directives gouvernementales de confinement des populations pour lutter contre la pandémie de COVID19. Conformément à l'ordonnance 2020-560, celle-ci a pu reprendre, après le 31 mai, à l'issue de nouvelles mesures de publicité.

La présente enquête s'est donc déroulée sur 34 jours, en 2 phases :

- Phase initiale : du 2 mars 2020 au 17 mars 2020, soit 16 jours
- Phase de reprise : du 19 juin 2020 au 6 juillet 2020, soit 18 jours

L'enquête a été close par mes soins le 6 juillet à 19heures, à l'issue de ma dernière permanence.

1.2 Déroulement

Le public avait la possibilité, pendant la durée de l'enquête :

- De consulter le dossier, soit sous forme papier aux heures d'ouverture de la mairie, soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.cretespreardennaises.fr
- de formuler ses observations, propositions et contre-propositions, soit directement sur le registre lors des permanences du commissaire enquêteur ou lors des heures d'ouverture de la mairie, soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : adeline.doyen@lescrettes.fr

Au cours de l'enquête, j'ai principalement répondu à des questions portant sur son organisation, son

contexte, le contenu du dossier, les plans à disposition du public. Je me suis tenu à disposition du public pendant les 3 permanences prévues

Aucune réunion publique n'a été tenue durant la période d'enquête.

1.3 Climat de l'enquête

- ✓ L'enquête publique s'est déroulée sans problème particulier, selon les prescriptions de l'arrêté communautaire d'ouverture, aux lieux, dates et heures prévues.
- ✓ Les entretiens avec les participants sont toujours restés courtois, les propos tenus toujours dépassionnés
- ✓ Malgré l'ouverture de l'enquête dans la période pré-électorale des municipales, le climat est toujours resté serein.
- ✓ Sur le plan de l'acceptabilité sociale, aucun refus du projet, ou aucunes remarques négatives ne m'ont été formulées.
- ✓ Concernant la période particulière liée à la pandémie de COVID 19, les gestes barrières, l'aération du local mis à disposition et la distanciation sociale ont pu être strictement observés.

2. Contributions du public

Le commissaire enquêteur a reçu :

- Nombre total de participants s'étant manifestés durant l'enquête : 6
- Nombre de contributions durant l'enquête : 4
 - Sur le registre d'enquête : 2
 - Par courrier papier: 1
 - Par courrier électronique : 1
- Nombre d'observation orale : 0

✓ Le 3 mars 2020, de 14 à 18heures

	Madame Régine BOISTAY, 23 rue Geoffreville 08270 NOVION PORCIEN
Secrétaire de la mairie de Novion Porcien à la retraite, Madame Boistay est venue consulter le dossier d'enquête, en particulier le plan de zonage, à titre d'information et sans questionnement particulier, N'étant pas impactée à titre personnel, elle ne dépose pas d'observation sur le registre, et n'énonce pas d'observation orale.	
Commentaire du commissaire enquêteur :	Sans objet

Monsieur Francis MOUGIN, 1 rue du vieux pré 08270 NOVION PORCIEN



Propriétaire de la parcelle **A116** située à Provizy, Monsieur Mougin est venu vérifier le classement de ladite parcelle dans le projet de carte communale. Après avoir constaté que cette dernière apparaissait en zone constructible, il ne souhaite pas inscrire d'observation sur le registre d'enquête.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Cette parcelle est occupée actuellement par un bâtiment à usage de garages, sur lequel est adossé un hangar. Elle est située entièrement en zone inondable et a été partiellement recouverte lors de la crue du Plumion de 2009. En outre, elle se situe à l'intérieur d'un périmètre de réciprocity.

Pour son information, le commissaire enquêteur souhaiterait connaître l'argumentaire qui a conduit à son classement en zone constructible, en contradiction apparente avec les objectifs initiaux de la commune, annonçant l'exclusion des nouvelles constructions en secteur inondable (cf : rapport de présentation p 73).



Au terme de cette 1^{ère} permanence, Il n'y a donc eu aucune observation déposée sur le registre d'enquête publique.

✓ Le 22 juin 2020, de 15 à 18heures

	<p>Monsieur Gilles GAMBIER, 39 rue Geoffreville 08270 NOVION PORCIEN</p>
	<p>Propriétaire de l'exploitation agricole, Monsieur Gambier est venu signaler que les 2 bâtiments d'exploitation apparaissant en vert sur le plan de zonage (bâtiments à usage de stockage de fourrage) sont en réalité des bâtiments d'élevage abritant des bovins.</p> <p>Il demande en conséquence le changement de la couleur verte en mauve sur le plan de zonage pour respecter la légende et par voie de conséquence, l'adaptation de la limite du périmètre de réciprocité.</p>

	<p>Madame Marie Thérèse LAFOLLIE-PATOUREAUX, 40 Resson 08300 RETHEL</p>
	<p>Madame Lafollie-Patoureaux est venue à la permanence s'assurer que le courrier déposé en mairie à l'attention du commissaire enquêteur lui avait bien été remis.</p> <p>Dans son courrier, elle signale être propriétaire indivis avec ses frères, de la parcelle AK1 au lieudit Mont Joly, d'une contenance de 1 191m².</p>
<p>Elle indique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Que la faible superficie de la parcelle ne permet pas un usage exclusivement agricole au regard de la taille des engins de plus en plus imposant.- Que cette parcelle est « <i>contigüe à la zone bâtie du village et comporte un bâtiment qui peut servir d'annexe à une maison d'habitation, pour un artisan par exemple</i> ».- Qu'elle a déjà bénéficié d'un certificat d'urbanisme obtenu en 2013 sur cette parcelle. <p>Elle demande son classement en zone « C ».</p>	

✓ Le 6 juillet 2020 de 16 à 19 heures

	Monsieur Philippe BRISSART, 8 rue du Faubourg 08270 NOVION-PORCIEN
<p>Monsieur BRISSART, propriétaire de la parcelle ZP42 au lieudit Clos du chateau, signale avoir été bénéficiaire d'un CuB sur cette parcelle le 6 mars 2007, renouvelé en 2008. A partir de 2009, à sa demande de renouvellement, la mairie lui a indiqué que les renouvellements étaient gelés dans l'attente de l'élaboration du futur PLU.</p>  <p>Il précise que sa demande ne concerne pas toute sa parcelle, mais une surface d'environ 1500 m² sur le devant pour y construire un pavillon de plein pied à son usage :</p> <p>Il demande le classement de cette partie de parcelle en zone « C ».</p>	

2.1 Par courrier électronique

	Monsieur Yves PATOUREAUX, 08270 NOVION PORCIEN Courriel reçu le 13 mars 2020
 <p>Monsieur Yves Patoureaux précise dans son courrier être propriétaire indivis avec ses frères et sœur, de la parcelle AK1 au lieudit Mont Joly, d'une contenance de 1 191m².</p> <p>Il indique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Que cette parcelle est « contigüe à la zone bâtie du village et comporte elle même déjà une construction qui peut servir d'annexe à une maison d'habitation ».- Qu'il ne comprend pas les raisons qui lui ont fait perdre son droit à construire, alors qu'il a déjà bénéficié d'un certificat d'urbanisme obtenu en 2013 sur cette parcelle. <p>Il demande son classement en zone « C ».</p> 	

3. Questions du commissaire enquêteur

1 - Le projet affiche des enjeux essentiels pour le développement harmonieux de la commune :

- Développement de l'urbanisation respectant une intégration paysagère en lien avec le bâti ancien
- Etre attentif aux nouvelles constructions en dents creuses pour éviter de dénaturer le cachet ancien de la commune.
- Préserver dans la mesure du possible au niveau des dents creuses les espaces de jardin, potagers, vergers qui sont aussi des espaces de respiration dans le village.

Quels moyens seront mis en œuvre pour satisfaire à ces enjeux ?

2 - La parcelle, rue du ban de sareau côté Plumion est située dans le périmètre de protection éloigné du captage dans lequel « *tout établissement de constructions superficielles ou souterraines, même provisoires,* » est réglementé.

Quelles préconisations sont prévues ?

3 – Plusieurs parcelles de couleurs orange sur le document graphique sont annoncées comme disposant de CuB ou de permis d'aménager.

Ces CuB ou permis d'aménager sont –ils encore actifs ?

4 - Novion Porcien est concerné par une servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques, mais France Telecom n'a pas été en mesure de produire lesdites servitudes.

France Telecom a-t-il été associé à un quelconque moment à l'élaboration de la carte communale comme suggéré dans la note sur les servitudes?

5 - Le document 4.4 du dossier d'enquête intitulé « DUP Captage » comprend aussi l'étude Hydratec sur l'aménagement des bassins versant des affluents de l'Aisne dépendant d'une compétence « GEMAPI », n'ayant que peu ou même pas de point commun avec le captage.

Pourquoi avoir associé les 2 dans un même document intitulé « DUP Captage » ?

J'ai clos le registre d'enquête, conformément à l'article 2 de l'arrêté de la communauté de communes 2020-A-1.5/021 organisant l'enquête publique le 6 juillet 2020 à 19heures.

Vous trouverez ci-joint :

- la copie des observations inscrites au registre d'enquête
- la copie du courrier de Mme Lafollie-Patoureaux, reçu en mairie de Novion Porcien
- la copie du courrier électronique de Mr Yves Patoureaux parvenu pendant l'enquête à l'adresse adeline.doyen@lescrettes.fr

En application de l'article 123-18 du code de l'environnement, je vous invite à m'adresser sous 15 jours vos réponses aux observations du public formulées en rouge dans les tableaux ci-dessus, ainsi qu'aux questions du commissaire-enquêteur.

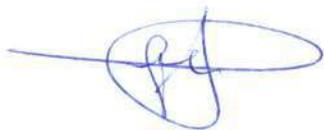
Etabli à Vrigne aux Bois le 12 juillet 2020

Le commissaire enquêteur

Gilles GRULET

Le présent procès verbal de synthèse est remis le 13 juillet 2020 contre signature à :

- Mme Adeline DOYEN, *Chargée de mission Urbanisme, Habitat et Cadre de vie à la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises*



- Mr Philippe LANTENOIS, *Maire de Novion-Porcien*

-----Message d'origine-----

De : Marie Laure et Yves Patoureaux [mailto:yves.patoureaux@wanadoo.fr]

Envoyé : vendredi 13 mars 2020 08:58

À : Adeline Doyen <adeline.doyen@lescretes.fr>

Cc : mairie-de-novion@wanadoo.fr >> . MAIRIE DE NOVION PORCIEN <mairie-de-novion@wanadoo.fr>; Marie-Thérèse Lafollie <mtlafollie@orange.fr>

Objet : Carte communale de Novion ; pour le commissaire enquêteur

Bonjour Madame,

Comme convenu, merci de bien vouloir transmettre ce mail à Monsieur le Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique pour la carte communale de Novion-Porcien.

Cordialement

Yves Patoureaux

Objet : Recours dans le cadre de l'enquête publique sur la carte communale de Novion-Porcien

Monsieur,

Je suis co-propriétaire à Novion-Porcien, avec mes frères et soeur, d'un certain nombre de parcelles de terrain, héritées de nos parents, dont une au lieu-dit "le Mont Joly" sur laquelle je sollicite de votre part un changement d'affectation sur la carte communale. Il s'agit de la parcelle cadastrée AK-1, d'une superficie de 1191 mètres carrés, actuellement classée en zone agricole.

Cette parcelle est située au bout du village, le long de la route de Saulces, elle est contigüe de la zone bâtie formant le coeur du village et comporte elle même déjà une construction qui peut servir d'annexe à une maison d'habitation. Elle est raccordable à l'ensemble des réseaux, comme l'atteste le certificat d'urbanisme que j'avais obtenu en 2013 et dont vous trouverez une copie ci-joint.

Il me semble en effet, que, au vu de ces éléments, cette parcelle n'a pas perdu les caractéristiques qu'elle avait à l'époque pour être en zone constructible, et j'ai quelque difficulté à comprendre pour quelle raison elle est passée en zone agricole maintenant alors qu'elle était bien considérée par la mairie comme constructible il y a quelques années.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère favorable, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves Patoureaux.

06 08 32 87 96

Lettre de Madame Marie Thérèse LAFOLLIE-PATOUREAUX

Objet : Recours dans le cadre de l'enquête publique sur la carte communale de Novion-Porcien

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite au décès de nos parents (juin 2008 et juillet 2019), nous héritons, mes frères et moi d'une parcelle à Novion-Porcien au lieu-dit "le Mont Joly" cadastrée AK-1, d'une superficie de 1191 mètres carrés. Cette parcelle se retrouve classée en zone agricole, sur la carte communale.

La faible superficie ne permet pas d'y développer des constructions à usage exclusif de l'agriculture, au vu de l'importance des matériels agricoles actuels.

Située sur la route de Saulces Monclin, elle est contigüe de la zone bâtie du village et comporte elle même un bâtiment qui peut servir d'annexe à une maison d'habitation, pour un artisan par exemple. Elle est raccordable à l'ensemble des réseaux, comme l'atteste le certificat d'urbanisme obtenu en 2013 par un de mes frères, dont vous avez eu une copie.

Vu sa localisation, cette parcelle a gardé toutes les caractéristiques pour rester en zone constructible, comme précédemment, c'est pourquoi je sollicite de votre part de réexaminer son affectation.

Dans l'attente de votre intervention, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Marie-Thérèse Lafollie Patoureaux
06 48 51 58 47

Marie Lafollie





OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez vous directement au commissaire-enquêteur.

à la

plaque

Monsieur GIL GAMBIER, 39 rue Godefroid 08270
Novion Porcien

Exploitant agricole, Monsieur GIL GAMBIER est
venu signaler pour les 2 bâtiments d'exploitation
agricole figurant en vert sur le plan de zonage, un
défaut de visibilité des bâtiments d'élevage affectant
des bovins.

Il demande en conséquence le chef de canton
pour respecter la visibilité et par voie de conséquence,
l'adaptation du permis de visibilité.

Mention approuvée par le commissaire enquêteur à la
demande de Monsieur GAMBIER
22/6/20

à la

Monsieur BRISSART Philippe 8 Rue du Fambourg
08270 NOVION-PORCIEN

J'ai été titulaire d'un certificat d'Urbanisme de la
parcelle ZF42 au lieu-dit le Clos du château attribué le
06 Mars 2007, ce certificat a été renouvelé jusqu'au 05 Mai 2009
Le 06 Mars 2009 la mairie que l'on ne renouvelait plus les
certificats d'urbanismes dans l'attente de la carte communale.
Je souhaite qu'elle soit réintégrée dans la zone C

le 06 Juillet 2020

CARTE COMMUNALE

Commune de Novion-Porcien

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CRÊTES PRÉARDENNAISES**



Réponses aux remarques des PPA et de l'enquête publique

Réponses aux Personnes Publiques Associées

EMETTEUR ET L'AVIS	REMARQUES DES PPA	REPOSE APPORTEE
<p>MRAE <i>Décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale</i></p>	<p>En l'absence de schéma de cohérence territoriale et en application des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme¹, la MRAE rappelle la nécessaire conformité aux règles d'urbanisation limitée qui interdisent, sauf dérogation, toute ouverture à l'urbanisation des zones situées en dehors du périmètre actuellement urbanisé de la commune.</p> <p>Recommandant de reconsidérer les évolutions démographiques, de mieux valoriser les possibilités offertes dans l'enveloppe urbaine et de réduire les surfaces constructibles.</p> <p>Au regard des éléments fournis par la communauté de communes des Crêtes-Préardennaises, l'élaboration de la carte communale de Novion-Porcien n'est pas susceptible d'entraîner d'incidence notable sur la santé et l'environnement</p>	<p>Ces remarques n'appellent pas de modification à la carte communale de Novion-Porcien.</p> <p>La Carte communale de Novion-Porcien s'attache à n'ouvrir à l'urbanisation que des terrains en dent creuse et limite les extensions urbaines sur les parcelles couvertes par des droit à bâtir, autorisés par des Certificats d'Urbanisme opérationnels. La plupart des terrains en extension urbaine sont en cours de construction.</p>
<p>Commission Départementale de la Préservation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) <i>Avis favorable</i></p>	<p>La commission a émis un avis favorable au projet de carte communale au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.</p>	<p>Cet avis n'appelle pas de modification à la carte communale de Novion-Porcien.</p>
<p>Préfet des Ardennes <i>Arrêté n°2020-018 portant dérogation au principe de non-ouverture à l'urbanisation (art.142-4 du CU).</i></p>	<p>La demande de dérogation pour ouvrir à l'urbanisation des terrains à caractère naturel, agricole et forestier est accordée dans les limites précisées sur le plan annexé au présent arrêté.</p>	<p>Cet avis n'appelle pas de modification à la carte communale de Novion-Porcien.</p>
<p>Chambre d'agriculture des Ardennes <i>Avis non favorable</i></p>	<p>Vous pourrez comprendre que la profession agricole ne puisse tenir une position favorable vis-à-vis de la consommation des espaces agricoles et vis-à-vis d'une cohérence sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Au vu des avis favorable de la CDPENAF et de l'arrêté préfectoral portant dérogation au principe de non-ouverture à l'urbanisation, cet avis n'appelle pas de modification à la carte communale de Novion-Porcien.</p>
<p>Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes <i>Avis favorable</i></p>	<p>La Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes n'émet aucune remarque sur la Carte Communale présentée. En conséquence la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes émet un avis favorable à votre projet</p>	<p>Cet avis n'appelle pas de modification à la carte communale de Novion-Porcien.</p>

Observations de l'enquête publique

N°	REMARQUES ISSUES DE L'ENQUETE PUBLIQUE	REPONSE APPOORTEE
1	<p>Je suis co-proprétaire à Novion-Porcien, avec mes frères et sœur, d'un certain nombre de parcelles de terrain, héritées de nos parents, dont une au lieu-dit "le Mont Joly" sur laquelle je sollicite de votre part un changement d'affectation sur la carte communale. Il s'agit de la parcelle cadastrée AK-1, d'une superficie de 1191 mètres carrés, actuellement classée en zone agricole.</p> <p>Cette parcelle est située au bout du village, le long de la route de Saulces, elle est contiguë de la zone bâtie formant le cœur du village et comporte elle même déjà une construction qui peut servir d'annexe à une maison d'habitation.</p> <p>Elle est raccordable à l'ensemble des réseaux, comme l'atteste le certificat d'urbanisme que j'avais obtenu en 2013 et dont vous trouverez une copie ci-joint.</p> <p>Il me semble en effet, que, au vu de ces éléments, cette parcelle n'a pas perdu les caractéristiques qu'elle avait à l'époque pour être en zone constructible, et j'ai quelque difficulté à comprendre pour quelle raison elle est passée en zone agricole maintenant alors qu'elle était bien considérée par la mairie comme constructible il y a quelques années.</p>	<p>La parcelle AK-1 se situe en entrée de village sur la RD 9 et est séparée de la zone constructible par la parcelle AK-91, dont seule la partie habitée est constructible.</p> <p>L'ensemble bâti est déconnecté du cœur de village par le Plumion. La construction visée par le propriétaire est un ancien bâtiment de stockage agricole.</p> <p>Un Cub est valable sur une période de 18 mois, et prend en compte la réglementation de l'urbanisme en vigueur à la date de la demande. Il ne présage pas d'une autorisation de construire au-delà des 18 mois. Le Cub obtenu en 2013 n'ouvre donc plus de droit à bâtir à l'heure actuelle.</p> <p>Effectivement, le terrain se trouve proche des réseaux collectifs. Mais ces réseaux n'arrivent pas au droit de la parcelle AK-1.</p> <p>La parcelle AM-115, située en face, et directement desservie par les réseaux, ne s'est pas vu accordé de constructibilité, en raison du potentiel à bâtir, trop élevé sur la commune selon les critères de la loi ALUR.</p> <p>Dans un souci d'équité, la demande est donc refusée.</p> <p>En revanche, cette demande pourra être réévaluée lors de l'élaboration prochaine du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sous réserve qu'il y ait un réel projet de construction et qu'il soit compatible avec les réglementations supra communales qui seront en vigueur.</p>

<p>2</p>	<p>Suite au décès de nos parents (juin 2008 et juillet 2019), nous héritons, mes frères et moi d'une parcelle à Novion-Porcien au lieu-dit « le Mont Joly » cadastré AK-1, d'une superficie de 1191 m2. Cette parcelle se retrouve classée en zone agricole, sur la carte communale.</p> <p>La faible superficie ne permet pas d'y développer des constructions à usage exclusif de l'agriculture, au vu de l'importance des matériels agricoles actuels.</p> <p>Située sur la route de Saulces-Monclin, elle est contiguë de la zone bâtie du village et comporte elle-même un bâtiment qui peut servir d'annexe à une maison d'habitation, pour un artisan par exemple. Elle est rattachable à l'ensemble des réseaux, comme l'atteste le certificat d'urbanisme obtenu en 2013 par un de mes frères, dont vous avez eu une copie.</p> <p>Vu sa localisation, cette parcelle a gardé toute les caractéristiques pour rester en zone constructible, comme précédemment, c'est pourquoi je sollicite de votre part de réexaminer son affectation.</p>	<p>La parcelle AK-1 se situe en entrée de village sur la RD 9 et est séparée de la zone constructible par la parcelle AK-91, dont seule la partie habitée est constructible.</p> <p>L'ensemble bâti est déconnecté du cœur de village par le Plumion. La construction visée par le propriétaire est un ancien bâtiment de stockage agricole.</p> <p>Un CUB est valable sur une période de 18 mois, et prend en compte la réglementation de l'urbanisme en vigueur à la date de la demande. Il ne présage pas d'une autorisation de construire au-delà des 18 mois. Le CUB obtenu en 2013 n'ouvre donc plus de droit à bâtir à l'heure actuelle.</p> <p>Effectivement, le terrain se trouve proche des réseaux collectifs. Mais ces réseaux n'arrivent pas au droit de la parcelle AK-1.</p> <p>La parcelle AM-115, située en face, et directement desservie par les réseaux, ne s'est pas vu accordé de constructibilité, en raison du potentiel à bâtir, trop élevé sur la commune selon les critères de la loi ALUR.</p> <p>Dans un souci d'équité, la demande est donc refusée.</p> <p>En revanche, cette demande pourra être réévaluée lors de l'élaboration prochaine du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sous réserve qu'il y ait un réel projet de construction et qu'il soit compatible avec les réglementations supra communales qui seront en vigueur.</p>
<p>3</p>	<p>Objet : Demande la réintégration d'environ 1500m² de parcelle ZP 42 (face au musée) dans la zone constructible.</p> <p>Motif : A déjà reçu un CuB en 2007, renouvelé en 2008 et 2009 ; A partir de 2010, la mairie lui aurait dit ne plus renouveler les CuB, au motif que la demande serait étudiée dans le cadre du PLU à venir.</p>	<p>Un CUB est valable sur une période de 18 mois, et prend en compte la réglementation de l'urbanisme en vigueur à la date de la demande. Il ne présage pas d'une autorisation de construire au-delà des 18 mois. Le CUB obtenu en 2009 n'ouvre donc plus de droits à bâtir à l'heure actuelle.</p> <p>Le secteur sur lequel est situé le terrain est connu au niveau local comme inondable et est déconnectée de la zone C constructible.</p>